



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

C. 3. 23

LA

RÉVOLUTION VENGÉE

OU

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

SUR LES CAUSES ,

LES ÉVÉNEMENS ET LES SUITES DE LA RÉVOLUTION BELGE.

PAR UN CATHOLIQUE PATRIOTE DE BOUILLON.



LOUVAIN ,

CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.

—
MARS 1832.

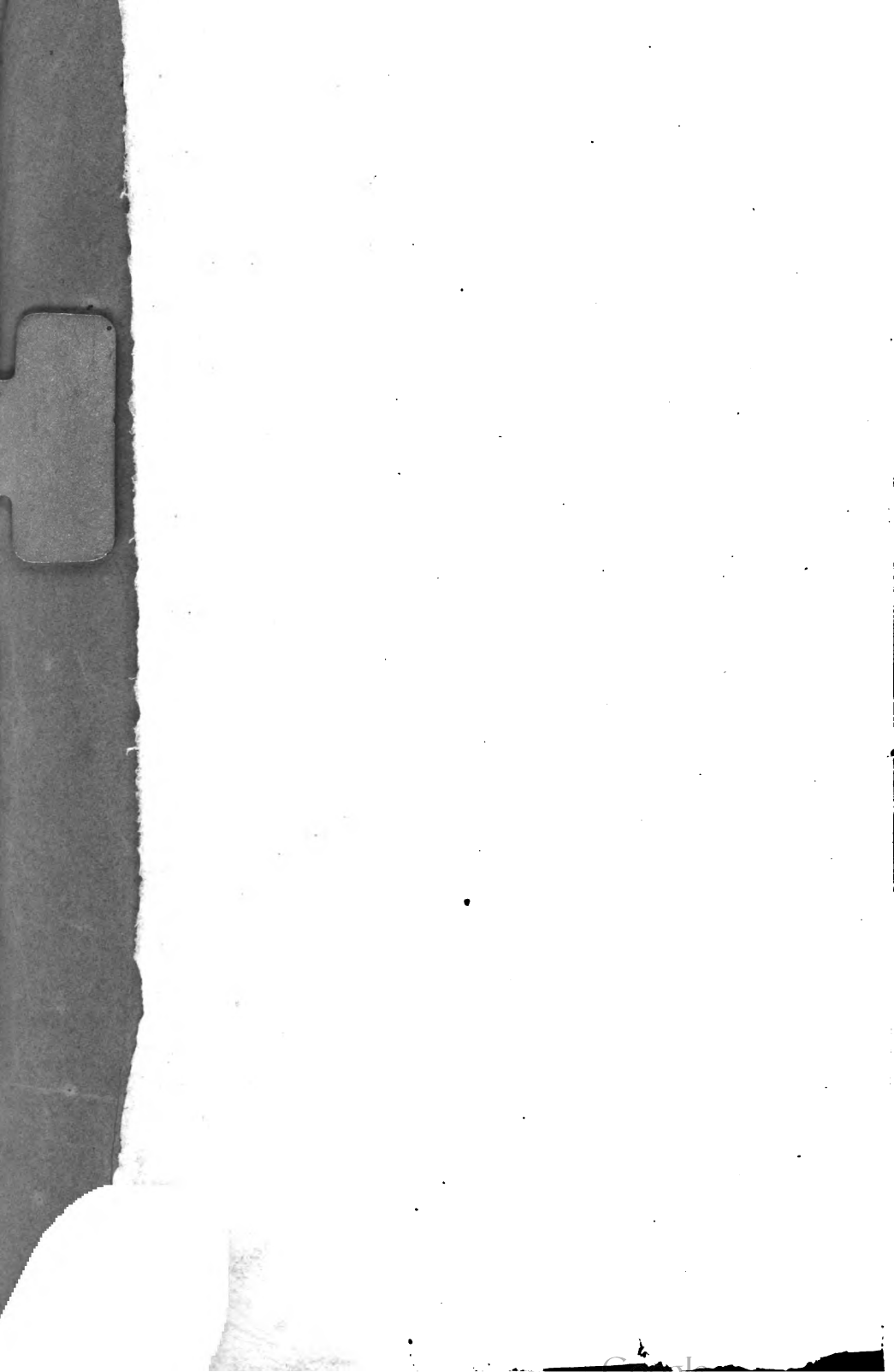
RE
BAS.

Acc 3611



UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT





Cl. H. B.
1251

LA

RÉVOLUTION VENGÉE

OU

CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

SUR LES CAUSES ,

LES ÉVÉNEMENTS ET LES SUITES DE LA RÉVOLUTION BELGE.

PAR UN CATHOLIQUE PATRIOTE DE BOUILLON.



LOUVAIN ,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.

MARS 1832.



ERRATA.

- Pag. 15. l. 1 et 2 furieux *lisez* sur ceux.
- P. 17. l. 6. où le pouvoir disait *lisez* où le pouvoir dirait.
- P. 19. l. 13. que tout le monde conclut *lisez* conclue.
- P. 30. l. 8. *empire* *lisez* *emprise*.
- P. 40. l. 24. Telle pourrait être le sort *lisez* Tel pourrait être.
- P. 45. l. 32. Et se déclarant *lisez* et se déclarent.
- P. 47. l. 10. La *raison des peuples* *lisez* La *raison du peuple*.
- P. 69. l. 26. à la vue d'une telle objection *lisez* abjection.

LA RÉVOLUTION VENGÉE

OU CONSIDÉRATIONS POLITIQUES

**SUR LES CAUSES, LES ÉVÉNEMENTS ET LES SUITES
DE LA RÉVOLUTION BELGE.**

LA Belgique a pris rang parmi les Puissances de l'Europe. En moins d'un an, elle a secoué le joug de ses oppresseurs, elle s'est constituée en royaume indépendant, elle a créé une dynastie, après avoir traversé la crise sanglante d'une révolution, les embarras d'un gouvernement provisoire et d'une régence. Maintenant, elle présente avec confiance aux Rois et aux nations, qui de tous les points du monde civilisé ont les yeux fixés sur elle, son peuple religieux, ami de l'ordre, plein de franchise et de nobles sentimens, ses institutions politiques établies sur la base la plus large, son Roi qu'elle chérit et qu'elle révère, et, dans un autre ordre de choses, son sol fertile, ses cités opulentes, son industrie active, son commerce étendu. C'est le brillant capital qu'elle offre à la grande association européenne pour concourir avec les autres États au bonheur et au repos des peuples.

Toutefois cette situation admirable n'est encore suf-

fisamment appréciée en Belgique même , ni par les classes inférieures qui souffrent , sans voir la véritable cause de leurs maux , ni par les esprits légers incapables de percer la surface d'une opinion ou de juger un événement , ni par les hommes prévenus pour qui toute apparence d'innovation est une faute , tout changement un malheur. De là , une défiance funeste qui habilement exploitée par les partisans du gouvernement déchu , et nourrie par leurs déclamations hypocrites , étend peu à peu ses ravages et finirait par éteindre le patriotisme dans les âmes les plus généreuses. Pour qu'un peuple soit heureux et fort , il faut qu'il ait *foi* à son courage et qu'il croie au bonheur. On a dit avec raison que Rome n'a conquis le monde que parce qu'elle s'est crue invincible et immortelle.

Les grandes Puissances de l'Europe semblent elles-mêmes ignorer notre véritable position. A leurs yeux , comme dans les journaux de l'absolutisme , la révolution belge n'est que la suite et la copie de la révolution française et , comme elles refusent de croire à la durée du pouvoir que celle-ci a créé , elles sont aussi portées à considérer notre gouvernement comme une forme transitoire , comme une parade d'un jour , qui bientôt disparaîtra sans bruit et sans gloire. Préjugé malheureux qui leur fait confondre dans une commune aversion la royauté belge et la royauté du 7 août ; l'assemblée qui a prononcé la déchéance de la branche aînée de la maison de Bourbon , et le congrès national qui a voté l'exclusion des Nassau , enfin la charte française de 1830 , et la constitution belge. Pour détruire cette erreur dans l'esprit des étrangers , et pour dissiper l'inquiétude dans le cœur des nôtres , que faut-il faire ?

Prouver aux uns que la révolution belge diffère essentiellement de la révolution française , et qu'elle n'a rien de commun avec elle ni dans ses causes , ni dans ses doctrines , ni dans ses résultats ; montrer aux autres que le mouvement politique qui les a séparés de la Hollande n'a produit par lui-même aucun des maux dont ils souffrent , qu'il a allégé une partie des charges qu'ils avaient à supporter , qu'enfin il leur assure la possession des avantages les plus précieux. C'est le but des considérations suivantes que je soumetts au jugement des hommes éclairés , amis des véritables intérêts du pays.

Et d'abord , pour juger la situation de la Belgique , jetez les yeux sur les divers Etats de l'Europe , et voyez s'il en est un seul qui offre plus d'éléments d'ordre et de paix , plus de garanties de stabilité politique , un seul à qui le présent promette un plus heureux avenir à moins que des causes étrangères ne viennent déranger les conditions de son existence. L'Angleterre , longtemps proposée à l'admiration des peuples comme la nation-modèle , est à la veille d'une révolution , qui peut devenir sanglante , si les classes inférieures dévorées par la misère et poussées au désespoir , veulent intervenir par la force dans la lutte engagée entre les deux partis qui divisent le royaume. L'Allemagne fractionnée en cent peuples divers , sans lien politique , sans chef réel , minée par les sociétés secrètes , n'est point à l'abri d'une crise qui la soumettra tout entière au régime représentatif qui semble être le vœu le plus ardent et le droit commun des peuples. La Russie elle-même , vaste colosse qui de toutes parts étend ses bras comme pour étreindre l'Europe des liens de la

conquête , éprouve dans son sein ce mouvement de fermentation qui toujours précède l'époque où s'accomplissent les transformations sociales. On sait de reste que la Péninsule est agitée , que l'Italie est vaincue sans être pacifiée , que la Confédération helvétique est frappée de mort. Et la France , reine des nations , objet d'orgueil et d'envie pour l'Europe civilisée , voyez-la divisée en mille partis , se débattre avec peine entre le principe de sa révolution qui veut dominer , et le besoin d'ordre matériel qui le repousse. Les nuages s'amoncellent au-dessus de sa tête , déjà la foudre gronde , et peut-être le moment approche où une pluie de feu et de sang ravagera encore une fois cette terre malheureuse où ne peuvent prendre racine ni l'autorité , ni la liberté. Enfin de quelque côté que l'on jette les yeux sur la vieille Europe , on aperçoit partout les traces mal effacées d'une convulsion récente , ou les symptômes d'une convulsion prochaine. La Belgique plus heureuse n'a point à craindre ces diverses causes d'agitation qui tôt ou tard produiront leurs terribles effets. Ses vœux sont accomplis : son mouvement est terminé : son but est atteint. Elle a brisé les liens qui l'unissaient à la Hollande comme un fief au seigneur suzerain ; ses lois lui assurent la jouissance de toutes les libertés , tandis que les autres peuples combattent encore pour les obtenir. Ses habitants calmes et paisibles , attachés au sol par les avantages de la propriété , n'ont point à lutter contre cette misère profonde qui est devenue , sous le nom de *paupérisme* , une plaie incurable chez d'autres nations. Libre dans son existence politique , elle peut marcher avec honneur dans la nouvelle voie qu'elle s'est elle-même

frayée. Que désirerait-elle donc qu'elle ne possède déjà , et pourquoi sortirait-elle de son glorieux repos ?

Comparez surtout sa position avec celle de la France à laquelle on veut l'assimiler en tout point. A-t-elle à craindre comme elle qu'un roi *légitime* vienne réclamer sa couronne comme un héritage de quatorze siècles , ou qu'on lui impose comme souverain , au nom de la gloire et du génie , le fils d'un héros ? — Où est parmi nous ce tiers parti qui a renoncé aux principes et à la vérité pour s'attacher à la politique sordide des intérêts et de l'argent ? — Montrez , si vous le pouvez , dans nos assemblées législatives ou dans notre magistrature une école doctrinaire qui , comme celle que vous connaissez en France fasse du pouvoir une *idée* , du trône une *abstraction* , et laissant de côté dans ses théories politiques , l'expérience , les faits , les habitudes et les préjugés des peuples , isole la royauté de tout appui , et la livre sans défense aux attaques de ses ennemis ? Chez nous , point de factions qui rêvent un changement de gouvernement ou de système à chaque phase lunaire ; point d'opposition systématique qui toujours lutte avec l'autorité : point de ces *travailleurs* occultes , de ces conspirateurs à l'âme basse , au cœur gâté , qui , sous le voile d'initiations symboliques , préparent le renversement de la société et de la morale du genre humain. Nous n'avons qu'un seul vœu , celui de l'ordre et de la paix , qu'un seul drapeau , celui qui a vu le triomphe sanglant de notre cause nationale , enfin qu'un seul cri : BELGIQUE ET LIBERTÉ. S'il existe encore parmi nous quelques partisans du gouvernement hollandais , leur attachement s'explique par la souffrance momentanée de

leurs intérêts matériels , et non par la haine du pouvoir que la révolution a fait naître. Que l'horizon s'éclaircisse , que la paix générale vienne dissiper les nuages , ils béniront avec nous le glorieux événement qui a fondé notre indépendance. Ils partagent déjà notre admiration pour les vertus royales du Prince que nos vœux ont appelé à la couronne.

Avouons cependant , avant d'entrer dans de plus longs détails , et expliquons notre sympathie pour la France. Elle est toute de conscience et d'instinct. Nous avons compris que son exemple était pour nous un puissant encouragement , et sans examiner si la révolution était juste ou injuste au-delà de notre frontière , pénétrés nous-mêmes de la sainteté de nos droits et de la bonté de notre cause , comme absorbés dans la considération de nos propres intérêts , nous avons cru qu'il nous serait facile aussi de vaincre une lâche oppression. Les enfans de Paris avaient en trois jours renversé une monarchie puissante à laquelle se rattachaient les véritables intérêts de la France. Nous nous sommes demandé pourquoi les enfans de Bruxelles , de Liège et de nos autres villes ne briseraient pas aussi le joug odieux d'un prince étranger qui régnait sur nous par la violence et foulait aux pieds nos plus justes droits. La réponse était facile ; l'action l'a suivie de près. Mais le peuple belge , lorsqu'il combattait sous l'étendard brabançon pour sa religion et la liberté de son pays , *a-t-il cru par ce seul acte* adhérer au principe et aux conséquences de la révolution française ? Non sans doute , et rien n'a prouvé depuis , que cette conviction fût entrée dans notre esprit. Si à une époque toute récente nous avons demandé le

secours des Français , si nous les avons reçus avec enthousiasme et fêtés comme des libérateurs , nous pouvons défier l'Europe entière d'y trouver le sujet d'un reproche et la matière de la plus légère inculpation. N'est-ce pas au nom des grandes Puissances qu'on a suspendu en 1830 le cours de nos victoires , et qu'on nous a empêchés d'obtenir par un succès complet des garanties réelles de paix et de tranquillité de la part de la Hollande alors abattue ? Et parce qu'en 1831 , lorsque nous étions surpris et vaincus par une infâme trahison , il plaisait aux rois et à leurs ministres de garder le silence et d'encourager nos ennemis , nous aurions dû , pour leur plaire , sacrifier et notre honneur et notre liberté , plutôt que de saisir la main secourable d'un peuple généreux , qui seul voulait ou osait nous défendre ?..... Il serait trop facile et en même temps trop pénible à nos sentimens de répondre à cette singulière accusation. D'ailleurs , disons le avec énergie , nous admirons avec tous les peuples dans le peuple français , l'élévation et la noblesse du caractère , un vif amour pour la liberté , une haine vigoureuse du despotisme , de hautes lumières , un goût prononcé pour tout ce qui est grand et vraiment beau , un courage invincible et une ardeur sans égale. Rien ne pourra nous empêcher d'entretenir avec lui des relations d'alliance et d'amitié , quels que soient d'ailleurs les principes de son gouvernement , pourvu qu'il résiste à l'anarchie ; mais ses défauts nous sont aussi connus : il en a entaché sa révolution : la nôtre porte le cachet de nos vertus nationales et se montre pure aux yeux de l'Europe.

Ce double mouvement politique dont l'un a suivi

l'autre à si peu de distance présente chez les deux peuples le même fait accompli, c'est-à-dire la déchéance du prince régnant et de toute sa race. Et c'est précisément cette similitude dans le résultat principal qui a donné crédit à la comparaison établie entre les deux révolutions. Guillaume, chef de la maison d'Orange-Nassau est chassé et dépouillé comme Charles X, chef de la maison de Bourbon. La noble lignée de l'un et de l'autre est exclue à perpétuité du trône de la France et de celui de la Belgique. A l'un est substitué Léopold, à l'autre Louis-Philippe. Donc la révolution belge n'est que la 2^{me} édition de la révolution française, et comme celle-ci alarme l'Europe, trouble le sommeil des Rois, et inquiète, non sans raison, les hommes amis du repos, il faut confondre dans un même anathème les héros de juillet et ceux de septembre, flétrir des mêmes injures la veste et la blouse, et sourire de pitié, si ce n'est de colère, au nom de Léopold, comme au nom du Roi des Français.

Que le vulgaire ignorant qui personnifie tout et ne peut saisir la cause morale des événemens, se laisse prendre aux apparences et adopte cette opinion, on peut le concevoir. Mais ce qui étonne, c'est que des hommes éclairés et même les chefs de la diplomatie européenne, *maître es arts* politiques, *courtiers* de la Sainte-Alliance, comme les a nommés un publiciste spirituel, qui joignent à la science des principes, la science des faits, qui connaissent à fond la situation de l'Europe et les intérêts de ses divers États; ce qui étonne, c'est qu'ils tirent la même conclusion que le peuple et qu'ils raisonnent comme lui. Cette opinion se trouve cependant consignée dans leurs actes les plus

solennels , et leurs discours , comme leur conduite , la reproduisent sans cesse. Elle est d'ailleurs partagée par une foule de bons esprits , et circule ainsi sous la sanction des vertus et des talens ; comme partout elle trompe la conscience publique , il est important de la détruire ; il suffit pour cela de consulter les événemens.

Je dois ici protester d'avance contre toute interprétation calomnieuse. Si dans ce que je vais dire de la révolution de juillet, je ne puis m'empêcher de blesser l'opinion de ceux qui , parmi nous , forment ce que l'on appelle le *parti français* , je demande qu'on ne me suppose point l'intention de faire des partisans à la cause de la légitimité française , ou d'appeler le mépris sur la personne du Prince que l'acte du 7 août a élevé sur le trône : le zèle le plus pur pour les intérêts de la Belgique m'a seul dicté ces considérations. Mon premier et mon unique but est de montrer à tous que nous sommes dignes de l'estime et de la confiance de l'Europe. Pour l'atteindre il faut mettre en regard sous leurs faces diverses notre révolution et celle de juillet. C'est une nécessité inhérente au sujet lui-même, ou plutôt toute la question est là. Mais celle-ci ne doit être considérée que comme un terme de comparaison ; et je ne m'attache au récit de ce qui s'est passé chez nos voisins , que pour faire mieux ressortir la justice de notre cause , et la régularité de notre conduite. S'il est en France un parti qui espère triompher par la guerre civile ou par l'invasion , qu'il soit maudit et voué à la haine des peuples. Honneur et respect par tout pays à l'opinion qui s'appuie sur la volonté nationale , quels que soient d'ailleurs ses dogmes politiques ! Respect aussi aux personnes , en les écartant

autant que possible de la discussion. Le véritable libéralisme, qui entre en possession du monde, est assez éclairé pour comprendre ce qu'il y a de force dans la vérité toute nue. Il est aussi assez juste pour ne pas confondre avec l'injure les conclusions mêmes du bon sens et la logique rigoureuse des faits.

Ceci posé, établissons le parallèle entre les deux révolutions. Les Bourbons de la branche aînée régnaient sur la France en vertu de la loi fondamentale écrite, comme le dit J. Bignon, *es cœurs des Français*, qui leur transmettait par le seul titre de la naissance le sceptre et la couronne des lys. Ils régnaient par le vœu national qui, si souvent exprimé pendant huit siècles, avait assuré pour toujours le trône à cette famille. Ils régnaient encore par la charte qui avait de nouveau consacré le droit préexistant de la maison de Bourbon, et *renoué la chaîne des temps*. Charles X, prince bon, religieux, éclairé même, mais affaibli par les malheurs, et accessible à tous les genres de préventions, accrut encore par sa politique incertaine et toujours flottante, les embarras de la situation dans laquelle Louis XVIII avait laissé la France. L'opposition devenait redoutable; tout annonçait ses projets de destruction, qu'elle niait alors et qu'elle n'a pas craint d'avouer, depuis qu'ils sont accomplis. Pour les prévenir, les moyens ordinaires, les mesures légales ne suffisant plus, le Roi le moins jaloux de son autorité veut essayer de la force. L'article 14 de la charte semblait l'y autoriser; ne l'a-t-on pas avoué depuis? La nécessité, loi suprême, que le prince seul dans les États modernes peut appliquer sans bouleverser l'État, la nécessité que tous les partis invoquent pour légitimer

mer leurs actes et souvent leurs excès , la nécessité , dis-je , lui imposait le devoir de sauver la France qu'il croyait menacée des plus grands malheurs , par tous les moyens que pouvait lui présenter l'exercice de l'autorité souveraine. De là les ordonnances , les massacres de Paris , la retraite des princes. Cependant bientôt il sacrifie sa conviction personnelle au vœu du peuple. Il annonce le retrait des ordonnances et le renvoi de ses ministres impopulaires : que lui donne-t-on pour réponse ? *Il n'est plus temps* : Parole fatale , qui résume à elle seule toute la révolution française , répétée peu de temps après quand le vieux Roi envoie l'acte contenant son abdication et celle de son fils. *Il n'est plus temps !.....* L'ancienne constitution française est abolie , la charte elle-même est déchirée , et tandis que la légitimité sous les traits d'un enfant chemine silencieuse sur la route de Cherbourg , emportant *dans une simple valise , l'oriflamme et le sceptre de saint Louis* , quelques hommes disent aussi , *il n'est plus temps* , et le trône le plus brillant de l'univers est renversé.

La position du prince que nous avons banni était-elle à l'égard de la Belgique la même que celle des Bourbons à l'égard de la France ? Non , sans doute. En vertu de quel droit la maison de Nassau régnait-elle sur nous ? Qu'était-elle pour nous avant la réunion violente de la Belgique à la Hollande ? Où est le fait traditionnel qui donne aux membres de cette famille des titres à notre soumission et à nos hommages ? Et si l'on n'a pas foi à la légitimité du temps , nous demanderons encore dans quel acte constitutionnel sont déposées ses prétentions à notre trône ,

comme celles de la branche aînée de la maison de Bourbon au trône de France sont inscrites dans tous les actes de la monarchie depuis les Etats de 1328 , jusqu'à nos jours ? Nous parlera-t-on de la loi fondamentale de 1815 ? Il est démontré qu'elle a été rejetée par la majorité des notables belges appelés à en voter l'acceptation (1). Elle est donc radicalement nulle. D'ailleurs , le roi Guillaume n'exerçait-il pas sur nous le pouvoir souverain , avant que cette loi fût faite et promulguée ? Et qu'est-ce qu'un droit antérieur à l'acte qui l'aurait créé , sinon le droit de la force , c'est-à-dire , un fait qu'un autre fait peut détruire. Disons-le , avec un journal (2) créé récemment et qui paraît appelé à de brillans succès : « En » Belgique , les Nassau ont régné au nom de l'étranger » et par l'étranger , ils ne peuvent invoquer ni la volonté » nationale , ni la longue possession..... Les vain- » queurs de 1815 avaient délivré à Guillaume I^{er} une » patente monarchique , et son titre , comme le code » de la conquête , est entaché d'un vice originel. » Nous n'avons donc pas , comme ceux des Français qui ont expulsé les Bourbons de la branche aînée , violé un principe et détruit un droit. *Première différence* entre leur révolution et la nôtre. ♦

Comparez maintenant nos griefs à ceux qui ont servi de prétexte au mouvement populaire de Paris. En France , une foule de bons esprits étaient effrayés de

(1) Sur 1603 votans , 280 négligèrent d'émettre leur vote , 527 acceptèrent , et 796 rejetèrent la loi fondamentale. Voyez l'arrêté du 24 août 1815 , au Journal officiel.

(2) Le Mémorial Belge.

l'immense action de la presse périodique , et de la violence de ses attaques ; ils demandaient la suppression de cette liberté qui toujours dégénérât en licence , et qu'ils voyaient acharnée à la destruction de toutes les prérogatives royales. Le danger était-il aussi grand qu'ils le croyaient ? Personne ne le pense sans doute ; aujourd'hui qu'il est démontré que l'esprit public est assez fort , du moins parmi nous , pour n'avoir rien à craindre des excès du journalisme. Mais Charles X partageait la conviction de ses conseillers et la presse fut frappée. Toutefois qu'on le remarque bien , la liberté n'était pas supprimée , elle n'était suspendue que momentanément. Les journaux pouvaient paraître sous la condition d'une autorisation préalable , et tout porte à croire que si l'ordonnance contenant le nouveau système électoral avait pu recevoir son exécution , le prince qui avait signalé son avènement au trône par la suppression de la censure , aurait bientôt rendu à toutes les opinions la faculté de se produire. Le Roi voulait et devait gouverner : il voyait dans la presse libre un obstacle insurmontable à l'action légale du pouvoir ; il crut qu'il fallait l'écarter. On sait maintenant que si les imprimeurs , aussi bien que les manufacturiers , *ont jeté leurs ouvriers sur le pavé* , ils les ont trompés en leur disant qu'ils *n'avaient plus d'ouvrage à leur donner*. Ils voulaient seulement changer leur tâche , ils leur donnaient un trône à détruire , une monarchie à démolir , sans penser que les ruines les écraseraient eux-mêmes. Du reste , il était permis à Charles X de se croire menacé par la presse , puisqu'aujourd'hui même il n'y a pas si chétif partisan du ministère français qui ne se fasse un devoir de terminer ses homélies politi-

ques par des invectives contre elle , et qui ne se la figure comme une hydre à mille têtes , prête à dévorer le juste milieu et toute sa substance.

Ce que j'aurais à dire sur l'ordonnance qui réglait le système électoral , aurait trop de rapport avec ce que je viens de dire , pour que j'insiste sur ce point. Je ferai seulement observer que la question des griefs est renfermée tout entière pour les Français dans l'article 14, et que s'il est permis d'entendre cet article comme les conseillers de la couronne l'ont entendu , on ne peut les accuser que d'avoir mal apprécié la situation de la France , et d'avoir cru légèrement à la nécessité d'employer le pouvoir extra-légal dont la charte investissait le souverain. L'auteur de la charte avait lui-même par diverses ordonnances changé le mode d'élection , en vertu de son droit souverain et sans le concours des assemblées législatives. Sa conduite n'expliquait-elle pas à l'avantage de la couronne , ce qu'il y avait d'obscur dans les termes de l'acte constitutionnel qu'il avait octroyé ? Charles X , l'héritier de sa puissance , ne pouvait-il pas croire qu'il restait dans les attributions légales de la couronne , en suivant l'exemple de son prédécesseur , dont tout le monde vantait les lumières et l'habileté ?

Parlerai-je aussi de ces vagues accusations de jésuitisme , de congréganisme , de parti-prêtre , dont on nous a si long-temps entretenus ? L'opinion publique et le bon sens populaire n'ont-ils pas fait justice de cette fantasmagorie pitoyable qui montrait un poignard sous chaque robe de prêtre , une tête d'ogre sous chaque calotte , et une calotte sur la tête du Prince ? Ce sont moins des griefs que de misérables jongleries qui ont

fait rire les hommes sensés, et appelé le ridicule ~~sur~~ ^{sur eux} ceux qui les ont inventées. Remarquons enfin que tous ces griefs, eussent-ils été plus nombreux et mieux fondés, devaient tomber devant les concessions faites par le prince et que rien ne peut justifier l'expulsion de *trois générations de Rois* (1).

La faute véritable que Charles X a commise, c'est de ne pas avoir consulté la France, dans la position où le plaçait la résistance du corps électoral. Il aurait connu ses besoins, son opinion, ses doctrines, et de ces communications avec son peuple il aurait retiré une force réelle que ne pouvaient lui donner ni la constitution, ni le ministère. Devant la France unie à son Roi seraient tombées les factions, et le coup d'état serait devenu inutile : car on n'aurait pu donner ce nom à l'ordonnance qui, même en respectant le droit électoral des cent écus, aurait appelé le reste des citoyens aux conseils de la couronne : Mais il fallait pour cela un esprit large, et un cœur ferme. Dieu ne les donne point aux Princes qu'il veut éprouver ou punir. Je ne le dis point à la légère : les Bourbons replacés sur le trône par une suite de prodiges, avaient à remplir une mission divine. Ils devaient relever *de ses ruines l'édifice social que leurs ancêtres* avaient renversé pour y substituer l'œuvre du despotisme religieux et politique. Les hommes qui ont marché avec le siècle me comprendront, si j'affirme que de tous les princes de cette branche, aucun n'a fait l'œuvre de Dieu : les uns n'ont eu que de l'orgueil, les autres que des vertus bourgeoises : et, par un jugement impénétrable du Ciel, ceux-ci ont été le plus

(1) Chateaubriand.

éprouvés. Ne serait-on pas en droit de croire qu'ils ont été dépossédés, parce qu'ils ont méconnu leurs sublimes destinées.

Combien nos plaintes étaient plus sérieuses que les griefs allégués par les Français! Avant de les énumérer, j'établirai une distinction importante entre les diverses libertés dont un peuple peut réclamer la jouissance. Les unes d'un ordre supérieur, sont tellement liées à l'existence morale de l'homme, qu'il perd toute sa dignité et se dégrade quand il les perd, mais aussi tellement chères à son cœur qu'il sacrifie tout à leur conservation. Elles ne sont pas moins nécessaires au corps social : il ne vit que par elles et se sent défaillir, à mesure qu'on les lui enlève, comme le corps humain s'affaiblit, lorsqu'il perd le sang qui est le premier élément de la vie physique. A ce genre de libertés appartiennent la liberté des consciences et du culte, celle de l'enseignement, l'exercice plein et entier de l'autorité paternelle, le droit de la défense légale, celui de la propriété, enfin tout ce qui fait d'une réunion d'hommes, un peuple, une *société*. Les autres libertés, quoique fondées comme les premiers sur le droit naturel, ne sont qu'*utiles* aux individus et à la société. Elles ne constituent pas la vie sociale comme les premières : elles la rendent seulement plus douce, plus agréable. On peut les faire disparaître sans attaquer le principe même de l'existence, sans dégrader l'homme et le peuple, quoiqu'en général, la suppression en soit plus dangereuse qu'utile. Dans ces libertés de second ordre, je placerai la liberté de la presse périodique, le privilège d'une représentation politique, le droit d'élection et de suffrage accordé à tous les citoyens. On conçoit

un peuple vivant sans journaux. Tel fut long-temps le sort du monde entier, tel est encore celui de quelques nations. Mais une réunion d'hommes à laquelle des lois barbares et la volonté d'un tyran ôteraient la liberté de la conscience, c'est-à-dire la liberté de la pensée, où le pouvoir disait au père de famille « tes enfans sont à moi ; » au laboureur qui féconde de ses sueurs le champ qu'il cultive, « ta moisson m'appartient, » une telle réunion ne mérite plus le nom de société. Il y a un maître et des esclaves, il n'y a pas de peuple, parce que la liberté est le lien de toutes les associations et qu'elle seule peut légitimer le pouvoir et expliquer l'obéissance.

De cette distinction dont la vérité doit frapper tous les esprits, il suit comme conclusion pratique qu'on ne peut établir de comparaison morale, *toutes choses égales d'ailleurs*, entre deux révolutions dont l'une n'a pour objet que la conservation de ces libertés du second ordre qui ne sont pas *essentielles* à la société, tandis que l'autre a pour but le maintien des droits imprescriptibles de la nature, des libertés qui constituent l'homme et le citoyen. Si la première peut être blâmée, lorsqu'elle est uniquement l'œuvre des passions et de l'injustice, si elle peut inspirer de justes craintes aux nations et aux Rois, parce qu'elle renverse le principe fondamental de la hiérarchie sociale, la seconde est une œuvre héroïque, l'accomplissement d'un devoir sacré, et loin de menacer la tranquillité du monde, elle en assure le repos, puisqu'elle est une punition exemplaire pour les tyrans, et qu'elle sanctionne les justes droits des peuples.

Examinez maintenant dans laquelle de ces deux catégories vous rangerez la révolution belge. Le roi Guil-

laume n'a-t-il pas attaqué nos libertés les plus précieuses ? la liberté de conscience , si chère à nos provinces catholiques , lorsqu'il incarcérait nos prêtres et chassait nos évêques , lorsqu'il voulait nous imposer un clergé que lui-même façonnait au schisme et à l'hérésie ? la liberté d'enseignement , lorsqu'il exerçait l'odieux monopole de l'instruction , et qu'il forçait nos enfans à boire à la coupe empoisonnée de ses doctrines , lorsqu'il fermait les écoles ecclésiastiques et qu'il défendait aux chefs de nos églises d'accomplir leur premier devoir , celui d'instruire et de former leurs coopérateurs au ministère évangélique ? Ne foulait-il pas aux pieds les droits de la nature et l'autorité paternelle , lorsqu'il contraignait les citoyens d'abandonner à sa direction le cœur et l'esprit de leurs enfans , sous peine de les voir condamnés à l'ignorance , et exclus comme des parias des fonctions de la vie civile ? Avions-nous le droit de la défense , lorsqu'il nous livrait à ses tribunaux amovibles , à des juges flottans , quoiqu'ils en eussent , entre la conscience et le salaire ? Etions-nous encore vraiment propriétaires de nos biens , lorsqu'il les soumettait à des impôts votés presque sans nous par une majorité étrangère , toujours hostile à nos intérêts ? jouissions nous même de la liberté du foyer domestique , et pouvions-nous dire à un ami nos souffrances et nos craintes , lorsqu'une inquisition infâme écoutait aux portes , lorsque le plus vil espionnage organisé comme un pouvoir nous entourait de ses perfides réseaux ? Enfin étions-nous encore citoyens , lorsqu'on nous enlevait tous les droits et tous les avantages de la cité ? Que dire encore de cet odieux système de préférence par lequel tous les postes lucratifs , et la plupart des places

de l'administration étaient données aux Hollandais , comme si les Belges n'eussent été propres qu'à labourer la terre , à porter le mousquet et à payer l'impôt ? Parlerai-je de cette obligation imposée à tous les citoyens d'apprendre avec les élémens des sciences la langue neerlandaise , idiôme barbare que la tyrannie ne voulait introduire parmi nous que parce qu'elle voulait changer notre religion et nos mœurs , détruire notre caractère national ?

Ces griefs disparaissent devant ceux que j'ai déjà signalés. Ajoutons seulement pour terminer que le roi Guillaume nous traitait en nation conquise , et que tout le monde conclut avec nous que nous avons eu le droit de nous soustraire aux dures lois de la conquête.

Ainsi , comme on le voit , nos plaintes étaient plus graves et mieux fondées que celles des Français. En vain dirait-on qu'aucun acte illégal du pouvoir , comparable aux ordonnances du 25 juillet , n'a pu irriter les esprits et motiver l'insurrection. Le règne de Guillaume n'était-il pas une illégalité continuelle ? Qu'avions-nous besoin d'attendre des ordonnances , quand déjà la loi fondamentale avait été violée dans ses points les plus importants ?

Cependant quelle a été notre conduite , à l'égard des Nassau , princes étrangers à la Belgique , comme on l'a vu , et imposés par la force. Nous n'avons pas dit , comme les hommes de l'hôtel-de-ville , après trois jours de carnage , et dans le délire du sang et de la licence , *il n'est plus temps*. Nous avons cherché jusqu'au dernier moment les voies de conciliation ; nous avons consenti à la proposition qui nous était faite de soumettre nos griefs à l'examen des États. Nous avons même prêté

l'oreille à la voie trompeuse qui nous promettait la séparation administrative sous le sceptre de la même famille. Ce n'est qu'après avoir vu nos représentans insultés et presque égorgés sous les yeux du prince, après que son fils nous eut envoyé pour dernier adieu le plomb et la mitraille, lorsque le feu hollandais consumait Anvers, que nous avons rompu le dernier fil qui nous attachait aux Nassau, et que nous les avons pour toujours exclus de notre trône. Plus justement irrités que les auteurs de la révolution de Juillet, nous avons encore été plus patients et plus généreux. — *Deuxième différence.*

On ne pourrait avec plus de justice assimiler notre constitution nouvelle à la charte de 1830. Ces deux actes portent le caractère principal de la révolution qui leur a donné naissance. L'un a été fait avec précipitation, improvisé en quelque sorte et *bâclé*, c'est le terme reçu, sous l'influence de la terreur, au milieu du bruit des armes et des menaces du parti révolutionnaire. L'autre a été composé avec une sage lenteur, et soumis dans ses plus petits détails, comme dans les points les plus importants à une suite de discussions lumineuses qui resteront à jamais dans les archives du royaume comme un monument de sagesse et de haute raison. Ce premier aperçu suffit déjà pour les faire juger. Pénétrons plus avant, et considérons-les d'après les véritables principes du droit social, tel que l'ont expliqué les écrivains les plus distingués de l'époque.

C'est une des grandes erreurs de notre âge, d'avoir cru à la possibilité de constituer une nation *à priori*, en prenant pour base l'accord des volontés individuelles. L'expérience et la raison s'unissent pour démon-

trer que ce qu'il y a de vraiment constituant dans les lois ne saurait être écrit. Chez tous les peuples, les points fondamentaux de la législation ont une origine mystérieuse et cachée dans la nuit des temps : ils n'ont point été fixés par *l'écriture* dans un code de lois antérieur à l'existence même de la société à laquelle ils ont servi de règles. Ainsi les rédacteurs des lois romaines disent au commencement de leur collection que plusieurs de celles qui gouvernent la république, ne sont point écrites. Ainsi, chez les Français, la loi Salique ne se trouve consignée dans aucun monument historique que l'on puisse comparer à nos chartes modernes, et plus tard l'institution des États-généraux se montre dans les annales de ce peuple, amenée par le temps, par les mœurs, par les besoins de la société française, et non créée par le texte d'une loi préexistante. Chez les Anglais eux-mêmes, *l'état est gouverné par un corps que la constitution ignore* (1), et que seulement *elle laisse faire* (2), je veux dire le conseil privé, dont-il serait impossible de prouver l'existence constitutionnelle, et que cependant on ne pourrait détruire, sans renverser tout le système politique. En Turquie, connaît-on quelque loi écrite qui permette au souverain d'envoyer immédiatement un homme à la mort, sans la décision intermédiaire d'un tribunal ? Non. Mais le peuple turc *croit* avec toute l'Asie que le droit de mort exercé immédiatement est un apanage de la souveraineté. Il serait facile de mon-

(1) *This country is governed by a body no known by legislature.*
V. London-Chronicle — 4 Mars 1806.

(2) *Connived at.* — Ibidem.

trer de même chez tous les autres peuples une foule de lois fondamentales consacrées par l'usage , et qui jamais n'ont cessé d'être en vigueur , quoiqu'on ne connaisse ni leur origine, ni la date de leur promulgation.

Quelle est la raison de ce fait incontestable ? C'est que la société politique , née de la famille , vit , comme elle , de traditions et de mœurs qui se transmettent par la parole et par l'exemple à *tout homme venant en ce monde*. De là naît la coutume , véritable source de la loi , seule législatrice de l'univers , dont le pouvoir remonte jusqu'à Dieu , premier instituteur du genre humain. C'est que la loi proprement dite , en tant qu'elle renferme la notion du droit et celle du devoir , ne saurait être l'ouvrage de l'homme , impuissant à rien créer dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique , et qui n'est jamais , comme le dit Plutarque , que *l'outil de Dieu* (1) : expression juste et vraie qui renferme toute l'histoire de l'homme , et qui s'applique heureusement à la formation des constitutions politiques. En cela , comme en tout le reste , le génie de l'homme ne peut que disposer et coordonner des élémens existans avant son travail. Les législateurs que nous présente la jeunesse du monde , n'ont eux-mêmes rien fait de plus. Encore se sont-ils annoncés comme les agens et les envoyés du Ciel. C'est enfin que la société précède nécessairement toute constitution écrite , et qu'elle se développe naturellement par un nombre infini de circonstances générales ou particulières ; en sorte que la puissance de l'homme

(1) Plutarque. *Banquet des sept Sages*.

ne se fait jamais sentir , et que l'on ne peut s'empêcher de reconnaître l'action toujours présente d'un Être supérieur.

Aussi voyez combien d'absurdités entraîne avec elle la prétention orgueilleuse des constitutionnalistes modernes. Il faut d'abord qu'ils nient l'existence du corps social , avant l'époque heureuse où il leur plait de lui donner une constitution ; car un corps ne vit , qu'autant qu'il est constitué ou organisé , et le Tout-Puissant lui-même ne crée point sans *constituer*. Il faut ensuite qu'ils accordent au législateur constituant la vertu et la force de Dieu. Car *écrire une loi n'est rien* , dit Démosthènes , *c'est le faire vouloir qui est tout* (1) ; et celui là seul peut incliner le cœur de l'homme , qui a fait l'homme et la société ; celui-là seul peut commander et faire naître l'obéissance , qui opère en nous le *vouloir* et le *faire* (2). C'était le sentiment du divin Platon , lorsqu'il traçait ces lignes admirables que je voudrais voir inscrites au fronton de nos temples , pour éviter , s'il est possible , que la justice divine les écrive encore une fois en caractères de sang sur les débris du monde. « Quant à celui , » dit-il , qui entreprend d'écrire des lois ou des constitutions civiles , et qui se figure que , parce qu'il les a écrites , il a pu leur donner l'évidence et la stabilité convenables , quelque puisse être cet homme , » particulier ou législateur , et soit qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas , il a commis une faute honteuse ; car il a prouvé par là qu'il ignore également

(1) Olynth. III.

(2) *Qui operatur in nobis et velle et perficere*. — Saint Paul.

» ce que c'est que l'inspiration et le délire , le juste
 » et l'injuste , le bien et le mal : or , cette ignorance
 » est une ignominie , quand même la masse entière
 » du vulgaire applaudirait (1). » En effet que peut
 être une constitution , quelque parfaite qu'on la sup-
 pose , sans une autorité supérieure à l'homme qui ait
 droit d'en exiger l'exécution , sinon une feuille légère
 que le moindre orage peut livrer à la fureur des vents ,
 ou , comme le dit encore Platon , un peu *de liqueur*
noire distillée d'une plume. Si l'on dit qu'elle tire sa
 force de l'accord de toutes les volontés , accord d'ail-
 leurs métaphysiquement impossible , je demande qui
 pourra donner aux Princes et aux peuples l'intelli-
 gence du bien , l'amour de l'ordre , le goût de la vé-
 rité et de la justice , enfin toutes les vertus morales ,
 dans un degré assez élevé pour que toujours ils res-
 pectent les bornes fixées par la sagesse d'un moment ,
 et au-delà desquelles se trouve *le champ des lar-*
mes (2). Qui les forcera de s'arrêter à l'entrée de la
 voie qui conduit au despotisme ou à l'anarchie ? Qui
 commandera avec autorité aux vents et à la tempête ?
 Qui fera le calme ? Ce ne sera pas l'homme.

L'exemple de l'Angleterre régie depuis des siècles
 par une constitution écrite ne prouve rien en faveur
 du système que je combats. En effet , cette constitu-
 tion elle-même n'a pas été fait *à priori* ; jamais des
 hommes d'état ne se sont rassemblés pour en créer les
 divers élémens. Elle est tout entière l'ouvrage des cir-
 constances , qui se combinant à l'infini et s'unissant

(1) Platon in Phœd. t. X , p. 386 et seq.

(2) *Lugentes campi*. Virg. *Eneid.*, liv. 6.

dans un rapport commun , ont produit , après des siècles , l'unité la plus compliquée et le plus bel équilibre de forces politiques qu'on ait jamais vu dans le monde. Et malgré, cette perfection admirable , la constitution anglaise a subi très-souvent la loi des exceptions , même dans ses dispositions fondamentales , jamais elle n'a eu ce caractère d'inviolabilité qu'on voudrait attacher aux constitutions modernes et qui ne peut appartenir à aucun des ouvrages auxquels l'homme a mis la main. Ainsi *l'habeas corpus* a été si long-temps et si souvent suspendu , qu'on a pu douter si l'exception n'était pas devenue règle. C'est donc à tort et dans un délire d'innovation que la franc-maçonnerie politique du 18^{me} siècle a formé le projet de changer la constitution de tous les peuples , pour y substituer les formes du gouvernement anglais, pour refaire le monde *à l'anglaise*. Ces Solons au petit pied n'étaient pas plus ridicules , lorsqu'ils rêvaient l'établissement d'une langue universelle. Car il n'est pas moins impossible de donner à tous les hommes la même constitution politique qu'il ne l'est de leur donner les mêmes mœurs , le même esprit , le même idiôme , le même climat , la même taille et la même couleur. C'est à tort aussi que l'on s'élève aujourd'hui contre *l'Ecole anglaise*. Il n'y a jamais eu en Angleterre d'autre école politique que la coutume , d'autre maître que le temps. Les autres peuples avaient aussi autrefois leurs constitutions particulières , moins adroitement combinées sans doute , et pour cela même altérées plus facilement par les empiètemens du pouvoir , mais également susceptibles de progrès et de développemens. Les *sages* de l'époque que je viens de signaler auraient

dû comprendre qu'il était plus simple et plus rationnel de rappeler les peuples à la pureté native de leur constitution que de vouloir les refondre tous dans le même moule. Mais il entraînait sans doute dans les desseins de Dieu que la sagesse humaine fût encore une fois confondue par ses œuvres, et que le monde revînt à la vérité par le malheur. L'épreuve a été funeste à plus d'un état, et partout le constitutionnalisme a produit les résultats les plus tristes. La France lui doit ses révolutions sanglantes, la Belgique ses longs malheurs et les ravages que la guerre a exercés sur son territoire. Par lui, le Brésil, monarchie à peine fondée, est déjà frappé de mort. L'Europe entière peut lui attribuer, comme à leur cause première, les secousses qui l'ont bouleversée, et les ruines immenses qui la couvrent. Il n'y a qu'illusion, misère et bassesse dans ce déplorable système. Partout où il règne, la liberté n'est plus un fait, une habitude des peuples; c'est un article de loi, qu'un autre article pourra supprimer ou restreindre. Le pouvoir n'est plus cette autorité douce consacrée par l'usage, par le respect traditionnel des peuples et par ses propres bienfaits; c'est un droit rigoureux, une fonction légale salariée et presque offerte au rabais. Les contributions ne s'appellent plus subsides, expression vraiment libérale qui rappelait sans cesse au souverain ses devoirs, au peuple ses franchises. Elles sont toutes confondues sous le nom d'impôts, et tandis qu'autrefois le citoyen venait au secours de la chose publique, aujourd'hui il est imposé, comme matière fiscale. Enfin la loi fondamentale n'est plus l'expression des mœurs publiques et des coutumes nationales : c'est un contrat que le peuple et le Prince

interprètent , chacun à son avantage , chicanant sur tous les termes , torturant tous les mots , jusqu'à ce que vienne un despote qui tranche les difficultés avec le sabre , ou que la multitude indignée secoue le joug de l'autorité légale et traîne la constitution dans la boue.

Mais quoi ! faudrait-il , pour échapper aux inconvénients de ce système , désirer le retour de l'absolutisme , et courber de nouveau la tête sous le sceptre d'un despote ? A Dieu ne plaise. Cette conclusion est encore une dangereuse erreur. La liberté n'appartient point exclusivement à la forme constitutionnelle. Elle fait partie de la religion même et des traditions du monde , et c'est précisément parce que je la veux grande et large que je repousse les conceptions étroites des modernes constituans. La société européenne était plus libre qu'elle n'est aujourd'hui , avant l'époque fatale qui a vu naître , avec la réforme religieuse , l'indépendance absolue du pouvoir souverain et la servitude des peuples. En remontant jusque-là , elle retrouverait , avec ses antiques croyances , les titres de son émancipation , son véritable droit politique et ses institutions naturelles , telles que la religion , l'expérience et le temps les avaient faites. Elle se retremperait , pour ainsi dire , à sa source , et laissant au passé ses mœurs barbares et son ignorance , embellie de l'éclat des vertus et des talens de notre âge , elle s'avancerait libre et heureuse dans la voie d'une civilisation nouvelle qui , par de rapides progrès , établirait sur la terre le règne de l'ordre et de la justice , c'est-à-dire , le règne de Dieu , dont les peuples chrétiens demandent tous les jours le glorieux avènement.

Ces idées sont peu goûtées de notre siècle orgueilleux ,

et le moment n'est point encore venu où doit s'accomplir ce mouvement de régénération sociale. Cependant les faits parlent assez clairement pour qui veut entendre. Le monde moral ne peut rester stationnaire ; car pour lui , le repos serait la mort. Il ne peut plus avancer ; car presque tous les peuples sont sur la route du grand abîme. Il faut donc qu'il retourne sur ses pas , s'il veut et s'il doit vivre encore , mais pour marcher bientôt avec plus d'ardeur et de succès à la conquête de toutes les sciences et de toutes les vérités.

Toutefois , il ne suit pas immédiatement des doctrines que je viens d'exposer , que toutes les constitutions modernes sont également condamnables. Quoique le principe sur lequel elles reposent soit partout vicieux , on sent assez qu'il faut mettre une différence entre celles qui , se rapprochant des anciennes constitutions , expriment , comme elles , les mœurs des peuples auxquels elles s'appliquent , et celles qui sont entièrement l'ouvrage de la raison moderne , et ne répondent pas aux premiers besoins de la société. Les unes renferment encore les principaux élémens de la vie sociale. Les autres sont une source féconde de troubles et de dissensions politiques , parce qu'elles tiennent dans un état violent et peu naturel les nations auxquelles elles sont imposées. Cette observation nous ramène à notre sujet , dont nous nous sommes moins écartés qu'on ne pourrait le croire , c'est-à-dire à l'examen de la charte française et de la constitution belge de 1830.

Si chacune des provinces qui composent le nouveau royaume de la Belgique n'a point recouvré les franchises locales qu'elle possédait , et dont plusieurs seraient peut-

être incompatibles avec les mœurs actuelles , du moins le peuple belge est rentré en possession des libertés générales qui faisaient le fondement de son ancienne constitution. Attachés , comme l'étaient nos pères , à la foi romaine , nous voulons être libres de croire et de prier comme eux. D'accord en cela avec le vœu le plus ardent de nos cœurs , la constitution nous assure le libre exercice de notre culte. Elle déclare expressément que l'Eglise est indépendante de l'Etat , et exempte de la surveillance particulière et de l'intervention du pouvoir civil dans son régime intérieur , dans la nomination de ses chefs , et dans ses rapports avec le Souverain-Pontife. Devenue citoyenne , elle n'est soumise , à ce titre , qu'à la loi générale qui oblige tous les citoyens. La liberté d'enseignement qui consacre le droit sacré de la nature et l'autorité paternelle , fait partie du texte même de la constitution et y tient une place importante. D'autres articles non moins précis nous garantissent le droit d'association , l'inviolabilité du domicile , la liberté individuelle , le privilège d'une représentation nationale élue par la plus grande partie des citoyens , et le maintien de nos institutions municipales et provinciales. Enfin nous possédons tout ce qui fait le bonheur et la gloire d'un peuple ; tout ce qui rend à jamais la tyrannie impossible. Nous sommes donc libres , comme nous l'étions avant l'époque des réformes modernes , et la constitution n'a fait que reconnaître les droits anciens du peuple belge , sans lui imposer aucune obligation nouvelle. La seule différence , sous ce rapport général , c'est que le Chef de l'Etat porte le nom de Roi , au lieu de s'appeler , comme autrefois , comte de Flandres , duc de Brabant , comte de Namur etc. Encore ces noms sont-ils conservés dans

ceux de nos provinces (1). Du reste il n'a ni plus de prérogatives, ni plus d'autorité. Il jure aussi, comme le faisaient nos anciens souverains, *de maintenir les Belges dans la jouissance de leurs droits et privilèges*, et nous n'avons pas moins que nos pères le droit légal de refuser au Prince qui violerait la constitution, *obéissance dans les choses de son besoin, jusqu'à ce qu'il ait redressé l'empire, et remis les choses en leur premier état.*

L'empire

C'est donc improprement qu'on donne le nom de révolution à l'heureux événement qui, en nous séparant de la Hollande, nous a rétablis dans notre ancienne existence politique, et nous a rendu nos libertés fondamentales. C'est une véritable restauration populaire, et c'est ainsi qu'il faut la considérer et la juger, pour en avoir une idée juste.

En France, l'ordre ancien a été entièrement détruit; sans qu'aucun des événemens politiques qui se sont succédés depuis un demi-siècle en ait relevé le moindre débris. L'assemblée de 89, appelée par le vœu de la nation à réformer les abus, c'est-à-dire, à faire rentrer la couronne dans les limites de ses attributions, et à restreindre l'autorité excessive des parlemens, pour augmenter d'autant les franchises du peuple, que les Rois et les cours souveraines avaient envahies, ont commencé l'œuvre du bouleversement, en se donnant à eux-mêmes la mission de constituer la France, et en supprimant tout, pour tout créer. La république a continué la destruction, et l'empire qui a essayé de faire

(1) Nous regrettons que le congrès ait changé nos Etats-généraux et provinciaux en *Conseils*. Les noms ont plus de valeur qu'on ne pense.

une France nouvelle, en lui donnant la gloire au lieu de la liberté, n'a fait que consommer la ruine de l'ancienne constitution par l'établissement de la centralisation et des monopoles. Après lui, les Bourbons n'ont rien rétabli; et la charte de 1814, loin de relever aucune des institutions de la France, a légalisé la révolution et ses excès. Ce n'est pas, je crois, manquer au respect qui environne encore le nom et la mémoire de Louis XVIII que de dire que, malgré ses lumières et sa haute raison, il a été la dupe d'un parti, et qu'il a perdu la France et sa famille, en donnant au royaume pour constitution l'œuvre de la coterie doctrinaire; système perfide ou malheureusement combiné, dans lequel la liberté devait *nécessairement* aboutir à la révolte, et l'autorité au despotisme, en même temps qu'il dépouillait le pouvoir de toute force morale, et le forçait à employer, comme seuls moyens possibles de gouvernement, l'hypocrisie et la corruption. A mesure que l'esprit européen se réformera, on comprendra mieux qu'on ne le fait maintenant, que cette charte accueillie avec tant d'enthousiasme et qui promettait le bonheur à la France, est la déception politique la plus étonnante qu'offre l'histoire des siècles modernes.

L'acte constitutionnel de 1830, fruit malheureux d'une révolution avortée n'a pas avancé l'œuvre de la régénération politique. Il est vrai qu'il a proclamé quelques principes et classé plus nettement les pouvoirs; mais en l'examinant de près, on peut aisément se convaincre que ceux qui l'ont rédigé n'ont point travaillé pour le peuple, qu'ils n'ont fait que transporter le despotisme, du trône au corps électoral, sans donner à la France, toujours oubliée, les libertés qu'on lui

a tant de fois promises et qu'elle possédait autrefois, avant que le pouvoir royal les eût altérées à son profit.

Aussi, après tant de révolutions et de changemens divers, vous chercherez vainement en France les traces de l'édifice social que le temps et les mœurs avaient élevé sur les fondemens de la religion et de la liberté. La commune, cette belle institution du monde romain, tracée sur le modèle de la famille, et perfectionnée encore par la civilisation chrétienne; la province, cette première patrie, la véritable *cité* des anciens, ayant ses chefs, ses coutumes, ses droits, son langage à part, sa vie individuelle; les Etats, assemblées augustes, où les pères du peuple discutaient librement les intérêts de la province, entièrement indépendans de ceux des autres parties du royaume; enfin la France elle-même, république fédérative, dont le Roi n'était en réalité que le président héréditaire, tout cela a disparu, avec la foi antique, avec la véritable liberté; et ne semble-t-il pas que chaque révolution nouvelle se plaise à faire passer le niveau sur toutes ces ruines pour éteindre jusqu'au souvenir qu'elles pourraient encore réveiller? Nous savons tous ce que le constitutionnalisme a substitué à cette organisation admirable, et comment il a subdivisé ces grandes divisions territoriales en misérables lambeaux qui font du sol de la France comme un *damier*, où chaque partie de la population, ayant sa case et son étiquette, numérotée pour l'impôt, vit dans la dépendance et sous le bon plaisir de la capitale.

La charte de 1830, œuvre nouvelle de la Doctrine, loin de rompre ce lien de servitude, n'a pas même donné aux Français ces libertés générales, dont les Belges, comme nous l'avons vu, sont rentrés en possession.

Ainsi la liberté d'enseignement, réclamée depuis si long-temps par tous les partis comme une conséquence nécessaire et immédiate de celle de la presse, est reléguée au chapitre des dispositions supplémentaires, et paraît ajournée indéfiniment, pour ne pas dire écartée au profit du monopole. La liberté des cultes est reconnue en principe; mais comme aucune disposition expresse n'établit l'indépendance de la religion, et ne révoque les lois oppressives portées contre elle, l'Eglise n'est pas plus libre de fait qu'elle ne l'était sous l'empire, et les tribunaux regardent encore comme obligatoire le concordat de 1801, les articles organiques et les décrets subséquens qui la soumettent au pouvoir civil; en sorte que, pour elle, la charte de 1830 n'est pas plus *une vérité* que celle de 1814. Si la Religion catholique y est déclarée *celle de la majorité des Français*, on sait assez par quelle influence ces mots ont été ajoutés à l'article 5, pour croire qu'ils deviendraient aisément un prétexte d'oppression ou de protection légale: ces termes sont synonymes aux yeux des vrais catholiques (1). Dans un autre ordre de choses, il n'y a pas plus de garantie pour la liberté individuelle, pour le domicile des citoyens; le droit d'association n'y est pas même mentionné. Le beau pays de France est donc encore une terre de servage, et le peuple le plus généreux de l'univers, dont le nom même rappelle l'idée d'une noble indépendance, n'est pas encore affranchi.

(1) Voyez la séance de la chambre des députés du 15 février de cette année. Un député ne craint pas de dire que toujours en France *l'autorité temporelle dirige l'autorité spirituelle*. Un autre applique au clergé actuel la jurisprudence des anciens parlemens.

Il est temps de terminer ce rapprochement des deux constitutions. Les conclusions se présentent naturellement à l'esprit. L'une, véritable palladium, peut assurer le repos du peuple dont elle comble les vœux, tandis que l'autre doit fatiguer bientôt la nation qu'elle abuse et qu'elle laisse en dehors du gouvernement, sans droits politiques et sans libertés. Et si l'Europe a quelques raisons de craindre de nouveaux troubles du côté de la France qui toujours s'agitiera, tant qu'elle ne sera point replacée sur ses véritables bases, elle doit se confier aux élémens d'ordre et de paix intérieure que présente la Belgique, et ne point confondre deux pays si diversément constitués. Passons à une autre différence. Celle que nous venons de signaler est la *troisième*.

Mais si, comme nous l'avons fait voir, la situation des deux familles déchues était tout-à-fait différente, la royauté belge ne diffère pas moins de la nouvelle royauté française.

Le droit public des révolutions, que je ne veux pas examiner en ce moment, repose sur ce principe : que les nations n'appartiennent qu'à elles-mêmes, et qu'elles seules sont les maîtresses de leurs destinées, lorsque déjà elles n'en ont pas confié le soin aux membres d'une dynastie reconnue par elles ; ce qui revient à dire que le pouvoir constituant appartient exclusivement au peuple, et que nul ne peut exercer l'autorité, s'il ne l'a reçue de la volonté générale.

Quelle que soit l'opinion du lecteur sur ce principe et sur la force qu'il donne au vœu populaire, il est impossible de nier qu'il a présidé aux deux révolutions qui nous occupent, et que, dans l'une comme dans l'autre, c'est au nom de la souveraineté du peuple qu'on a ren-

versé deux trônes. Il est encore vrai que les hommes les plus divisés d'opinions et d'intérêts s'accordent à le reconnaître comme la seule base de l'ordre social moderne; en sorte qu'à leurs yeux un Prince est *légitime*, s'il a été salué Roi par le peuple ou par ses représentans chargés à cet effet d'un mandat special, *usurpateur*, si la violence ou le suffrage d'une faible minorité l'a mis en possession du pouvoir souverain.

Admettons-le donc comme un *criterium* politique dans l'examen du fait qui a créé deux nouvelles dynasties, et ne craignons pas de porter un jugement qui sera sanctionné par la conscience des peuples. Ce n'est point insulter le pouvoir que de chercher son origine. Il serait bien malheureux, le parti qui craindrait une pareille discussion et qui se plaindrait de la vérité, comme d'un attentat! Que serait-il arrivé en France si la constitution eût été respectée, après l'abdication de Charles X et de son fils? Le Prince nommé lieutenant-général du royaume, chargé à ce titre de veiller à l'exécution de la loi française, en vertu de laquelle *le Roi ne meurt pas*, fidèle au principe légal de l'hérédité, aurait proclamé l'avènement au trône d'Henri de Bourbon, V^e du nom, et, prenant en main l'autorité attachée à la régence, il aurait gouverné le royaume jusqu'à la majorité du jeune Roi. Les choses ne se sont point ainsi faites. Il a cru sans doute que, lorsque la multitude en armes allait chasser de sa dernière retraite la légitimité vaincue, le moment eût été mal choisi pour faire respecter ses droits. Il n'a pas même pensé qu'il lui fût permis de conserver le titre de lieutenant-général que le vœu du peuple de Paris lui avait déferé, et d'en user pour le rétablissement de l'ordre, jusqu'au moment où il aurait

pu offrir à la France le Roi confié à sa garde et à sa fidélité. Il s'est dévoué au dur métier de Roi, et de Roi premier de sa race. L'histoire le jugera.

On dit, et l'on répète tous les jours, que la France a repoussé les Bourbons de la branche aînée, je veux bien le supposer, malgré l'opinion contraire partagée par une foule de Français dont les lumières et l'expérience sont connues de tous. La France a rompu pour toujours avec ces Princes. Son sol leur est interdit. Le petit-fils de St. Louis n'a plus de patrie, plus d'asyle sur la terre des lys. Il ira peut-être un jour, après avoir erré sur le globe, reposer sa vieillesse dans la ville sainte, et, comme le dernier des Stuarts, confondant ses cendres avec celles des Rois et des Empereurs, ajouter une grande ruine aux ruines amoncelées par la main du temps. Malédiction et anathème sur le sang d'Henri IV! Ainsi, dit-on, le veut la France! soit. Mais peut-on assurer également qu'elle a voulu la royauté du 7 août? C'est ici la question importante. De toutes parts j'entends s'élever des plaintes et des murmures auxquels se joignent parfois le sarcasme et l'ironie. Les républicains, dans leur langage énergique, les hommes de l'opposition libérale qui n'ont point transigé avec leurs principes, dans la capitale de la France quatre journaux, quarante dans les provinces, crient ensemble et avec un concert vraiment prodigieux, au Roi des Français : Vous n'êtes point l'élu de la France. Et au-dessus de tout cela, dominant tous ces cris, s'élève une voix connue et révéree de l'Europe, ennemie de la flatterie et du mensonge, qui long-temps a instruit les Rois et les peuples, voix infatigable contre le despotisme ou l'anarchie, qui n'a jamais manqué à la cause sainte de la liberté et du

malheur, voix prophétique qui, comme celle du pilote dans une nuit d'orages, signale les écueils, et prédit les naufrages, que dit-elle ? Entendez-la prononcer, au milieu de la confusion générale et des clameurs des factions, ces mots effrayans pour qui sait réfléchir : Prince, vous n'êtes point l'élu de la France !

En vain dirait-on que l'esprit de parti, la honte de la défaite, ou d'autres causes moins honorables suscitent cette querelle à la nouvelle royauté. Il s'agit ici d'un fait public que la plus insigne mauvaise foi ne pourrait contester, s'il avait existé. Il suffit d'ouvrir les yeux, pour distinguer la nuit du jour, les ténèbres de la lumière, quelle que soit d'ailleurs la moralité de celui qui annonce la présence ou l'absence du soleil. Regardez donc, voyez et jugez. Les Français ont-ils été réunis en assemblées primaires pour y déposer leurs votes en faveur des candidats à la royauté déclarée vacante, ou pour élire des députés chargés du mandat spécial de faire un Roi ? Non ; la révolution les a surpris au milieu de leurs travaux ou de leurs plaisirs. On leur a dit : il n'y a plus de Roi de France, et huit jours après la même voix leur a porté cette grande, cette étonnante nouvelle : La France a fait une nouvelle charte et choisi un nouveau Roi, et pas un d'eux ne pouvait concevoir comment il avait concouru à ce grand événement, sans quitter son champ ou sa maison. Il est vrai que peu de temps auparavant des députés avaient été élus, qui devaient porter aux pieds du trône les vœux et les plaintes respectueuses du pays, éclairer le pouvoir sur ses véritables intérêts, et au besoin défendre les libertés publiques ; mais que ces mêmes hommes eussent prononcé la déchéance d'une dynastie

et donné une couronne, c'est ce que la France, l'eût-elle voulu, ne les avait pas chargés de faire; ils n'ont donc pu exprimer que leurs vœux particuliers, et non la volonté de ceux qui les avaient envoyés à d'autres conditions, non le vœu de la France qui ne leur avait donné aucune mission. Ne croyez pas même que tous les députés aient travaillé à la construction du nouveau trône.

Ils étaient une centaine....! Et ils se sont dits la France! et les tribunaux français envoyaient sous les verroux quiconque ose le nier!

Mais faut-il compter pour rien les députations des villes qui, de tous les points de la France, sont venues saluer, haranguer le Roi-citoyen et même s'asseoir à sa table? — Pour rien absolument, c'est mon avis, le chef de la maison d'Orléans n'était-il pas Roi, avant l'arrivée de ces députations?

Les hommes qui les composaient ont-ils pu lui dire : Nous venons au nom de la France, en envoyés par elle vous donner la couronne? Non sans doute; aussi ne lui ont-ils pas tenu ce langage. Ils l'ont félicité seulement de l'heureux événement qui *l'avait fait* Roi : ils sont venus se réjouir avec lui d'un fait accompli, sans prétendre rien ajouter, ni rien changer à ses droits. On sait d'ailleurs ce qu'il faut penser de ces processions de citoyens qui, à tous les changemens politiques, viennent déposer leurs hommages aux pieds du nouveau maître. C'est une affaire de mode et de convenances, si ce n'est même d'ambition et de vanité puérile. Elles sont pour ainsi dire exigées par le code de la politesse française, mais elles sont loin de prouver le consentement de la nation, et jamais publiciste ne leur a reconnu aucune force

légale. En effet, la plus grande partie des citoyens reste étrangère à cette démarche ; souvent un seul homme, la forte tête du lieu, conçoit le projet, rédige la harangue de félicitation, engage quelques compagnons de route, paraît à la cour, dîne avec le Roi et revient, sans que ses concitoyens soient instruits autrement que par les journaux de l'honneur que le Roi a fait à leur ville de l'admettre en sa présence, et de l'inviter à sa table. Où se trouve la majesté du vœu national ? où est le peuple ?

Autre réponse. — Le Prince qui gouverne le royaume est un modèle de vertu, l'ami du peuple et de la liberté. Il a combattu pour maintenir l'indépendance nationale et repousser l'ennemi du territoire français. Ces éloges sont honorables sans doute. Heureux le Prince qui les mérite ! Je n'ai point l'intention d'en contester la vérité. Je les admetts sans restriction. Je consens même à supposer que si le peuple avait été consulté, il en aurait obtenu les suffrages. Mais la logique qui ne comprend pas la langue de l'éloge renouvelle cette demande : ce Prince vertueux est-il l'expression de la volonté du peuple constatée dans l'assemblée générale des citoyens ? Si l'on ne peut répondre affirmativement, rien ne sert de parler des vertus du nouveau Roi. Fût-il un héros, il n'est pas légitime, puisqu'il n'a point reçu le pouvoir du peuple qui seul dans les idées modernes pouvait le lui communiquer. Force est à tous les esprits justes de conclure que la France a droit de réclamer contre l'usurpation, et que l'Europe peut douter de la solidité d'un trône qui ne repose sur aucune base.

Pour nous Belges, nous ne craignons pas qu'un pareil reproche soit adressé à la royauté à laquelle notre

révolution a donné naissance. Son origine est pure de toute illégalité : elle peut marcher la tête haute , et produire ses titres au respect des peuples. Elle est l'ouvrage de la nation , et comme telle elle possède cette légitimité de premier ordre qui l'emporte même sur celle de la gloire.

C'est toujours une époque difficile pour un peuple que celle où il passe de la servitude à la liberté , surtout quand il n'a pour se guider dans sa nouvelle carrière , ni la voix d'un chef reconnu de tous , ni les leçons de l'expérience. L'agitation des esprits , la confusion de tous les droits , les prétentions des divers partis , l'absence de tous les pouvoirs sont autant de causes de perturbations , dont une seule suffirait pour plonger la société dans un abîme de maux. Il est rare qu'une nation traverse heureusement la crise et qu'elle soit assez forte pour résister au torrent qui la porte à l'anarchie. Trop souvent les parties qui ont fait alliance pour renverser le pouvoir qui les opprimait tous , s'isolent après la victoire , prennent position à part et commencent , sous les yeux de la patrie , qui seule est comptée pour rien , une lutte terrible dont l'issue est un nouveau despotisme plus dur que le premier. Telle est l'histoire de beaucoup de révolutions , telle pourrait être le sort de celle qui vient de s'opérer en France , si l'on ne se hâtait de la régulariser et de donner au peuple la part de liberté et de pouvoir politique qui lui convient.

Rien n'annonce jusqu'à présent que la Belgique doive craindre un pareil malheur. Elle a supporté sans aucune altération sensible l'épreuve dangereuse d'un mouvement populaire , et les deux partis qui formaient l'opposition , loin de se disputer les dépouilles des vain-

cus et les fruits de la victoire, ont d'un commun accord déposé les armes. Catholiques et libéraux des diverses nuances, tous après s'être embrassés sur le champ de bataille, ont été se confondre dans les rangs de la multitude pour travailler à la fondation de la liberté commune. Mais aussi tous ont compris que le peuple étant rentré dans ses droits, il n'appartenait à personne de lui donner des lois et de lui imposer un chef. Au nom de la liberté, reine des nations qui ont chassé leurs tyrans, la plupart des citoyens actifs, réunis en assemblées électorales ont élu les membres du congrès national et leur ont donné le mandat spécial de faire une constitution, de choisir la forme de gouvernement qu'ils jugeraient convenable, et d'appeler à l'exercice de l'autorité, citoyen ou étranger, l'homme qu'ils croiraient le plus propre à assurer le bonheur du pays. C'est du sein de cette assemblée, véritable interprète de la volonté nationale, qu'est sorti le vœu d'une royauté, et le décret qui appela au trône de la Belgique Léopold de Saxe-Cobourg. Les députés que nous avons choisis peu de temps auparavant, et qui avaient à La Haye essuyé les outrages de la populace, ne se sont pas cru le droit de constituer la nation et de créer un Roi. Ils ont reconnu qu'ils n'en avaient pas la mission, et que leurs pouvoirs cessaient avec les circonstances pour lesquelles ils leur avaient été confiés. Le Prince qui tient aujourd'hui le sceptre de la Belgique est donc vraiment l'élu de la nation comme il en est la gloire et l'ornement par ses nobles vertus. Si l'Europe inquiète se croyait le droit de nous demander compte de ce que nous avons fait, que pourrait-elle répondre elle-même à la voix du peuple belge, attestant que cette nouvelle royauté est

son ouvrage, et jurant de la maintenir ? N'est-ce pas ici le lieu de dire que cette voix est celle de Dieu, et que ces paroles sont celles de la vérité ? Aussi quelle que soit l'opinion des puissances au sujet des grands événemens qui ont si brusquement changé la face des affaires, il sera toujours vrai de dire qu'aucune accusation légitime ne peut être portée contre nous, et que si le procès s'instruit contre l'esprit de bouleversement et de désorganisation, la Belgique et son Roi doivent être mis hors de cause.

D'ailleurs l'Europe elle-même n'a-t-elle pas en quelque sorte travaillé avec nous à l'élévation de notre royauté ? N'est-ce pas sous ses yeux, par ses conseils, et de son aveu que nous avons offert la couronne au Prince qui maintenant est notre Roi ? N'avons-nous pas même sacrifié à ses craintes et au bien de la paix générale nos sympathies les plus vives, en nous soumettant aux exclusions qu'elle a prononcées ? — Où seraient donc la justice et la foi sociale, si pour servir des intérêts nouvellement créés, ou les prétentions d'un parti, elle essayait de renverser l'édifice qu'elle-même a construit ? Il n'en sera pas ainsi, nous pouvons l'assurer ; il y a trop de probité dans le cœur des Princes, trop de générosité dans celui des peuples, pour que nous ayons à redouter une telle perfidie, et trop d'honneur dans le nôtre pour la supporter.

Quoiqu'il en soit, tout le monde appréciera ce qui distingue la royauté belge de celle du 7 août. Nous en avons dit assez pour faire ressortir cette différence importante : c'est la *quatrième*.

La position des partisans des deux dynasties déchues est également différente dans les deux pays. Disons

en quelques mots , parce que sur ce point encore l'opinion publique a été trompée , et que cette méprise peut avoir de funestes conséquences.

Remarquons d'abord , comme un fait important , que les hommes religieux et le clergé de la Belgique sont les plus chauds partisans de la révolution et les ennemis déclarés du gouvernement hollandais , tandis qu'en France cette même classe d'hommes dont on ne peut nier les lumières et l'influence , si elle n'est pas entièrement dévouée aux intérêts du parti légitimiste , est en général prononcée contre le système politique et le gouvernement né de la révolution. Cette différence d'opinion , entre des hommes qui professent la même foi , qui ont les mêmes devoirs à remplir , enfin qui sont unis par le lien le plus fort et le plus solide , celui de la religion , serait vraiment étonnante si l'on pouvait établir une comparaison exacte entre les deux révolutions. Mais il n'en est pas ainsi : D'un côté , tout est vrai , grave , et solennel comme la religion elle-même ; de l'autre tout a été confus , désordonné , irrégulier. Ici tout s'est fait au nom de la liberté et pour la liberté. Là , les événemens ont été accomplis en haine du pouvoir et au mépris de toute justice. Or , dans quelque partie du monde que vous portiez vos pas , vous verrez toujours le clergé catholique , dépositaire de la vérité sociale comme de la vérité religieuse , se réunir au parti qui veut sincèrement l'ordre et la liberté ; et séparer ses intérêts des factions politiques qui veulent régner et ne peuvent effectivement régner que par l'oppression et par le désordre. Car si le vrai catholicisme a partout pour but de ses efforts l'émancipation des peuples , l'abolition du des-

potisme, et le règne du Christ, c'est-à-dire de la liberté, il veut aussi que la justice et la raison éternelles soient respectées, et ce n'est qu'à ce prix qu'il assure aux nations fidèles à ses doctrines la paix, le bonheur et la gloire. Les hommes religieux ont donc quelque raison de conclure que les Belges sont restés dans la voie de la vérité, même au milieu du désordre apparent qui a brisé un pouvoir tyrannique, et que les auteurs de la révolution française quoiqu'ils aient écrit sur leur drapeau : *ordre et liberté*, n'ont pu fonder que le désordre et l'anarchie.

Aussi voyez combien est différent le langage des légitimistes français et des orangistes belges que l'on s'obstine à confondre, et qui peut-être eux-mêmes ont mis en commun des intérêts que la nature et le bon sens sépareront toujours. De quoi se plaignent en France les amis de la légitimité? quel est le sujet ordinaire et le thème de leurs récriminations contre la révolution qui a brisé le sceptre des Bourbons?

Ils regrettent amèrement que l'on n'ait point appelé à la France, au peuple, à tous les citoyens de la sentence de bannissement portée par le peuple de Paris. Que demandent-ils avec le plus d'instance, eux, vaincus de la grande semaine, outragés, persécutés, flétris, que demandent-ils? Que le procès soit instruit par le peuple; que l'affaire soit portée aux grandes assises de la nation, et que le jugement prononcé par elle sorte son effet plein et entier. Ils promettent d'y souscrire, et de renoncer à toute opposition radicale et systématique, si leur cause est déclarée mauvaise par l'auguste tribunal dont ils reconnaissent la compétence. Il y a du moins de la franchise dans ces

plaintes , et la loyauté française se reconnaît dans l'expression de vœux semblables. Aussi tous les hommes amis de la vérité , quelle que soit leur opinion , ne peuvent s'empêcher d'avouer qu'ils ont pour eux le droit et la raison ; quand ils parlent ainsi. C'est que partout on comprend qu'un accusé , fût-il Roi , doit pouvoir se défendre , et qu'une condamnation n'est juste que lorsqu'elle est portée après l'instruction de la cause , par les juges investis d'une juridiction légale.

Ce n'est pas ainsi que parlent chez nous les orangistes. En effet , le peuple n'a-t-il pas prononcé par la voix des représentans qu'il a librement élus , l'exclusion à perpétuité de la maison de Nassau ? la cause n'est-elle pas jugée sans appel ? Qui pourrait maintenant réformer le jugement solennel porté par la nation , et quelle autorité supérieure peuvent invoquer les vaincus , les condamnés du peuple ? Que tout le monde le reconnaisse , s'ils se plaignent , c'est précisément de ce qu'on a suivi cette marche , de ce que tous les citoyens ont été appelés à la discussion de leurs intérêts , de ce que le droit des nations a été respecté. Et que peuvent-ils demander maintenant ? Non sans doute , une assemblée nationale , puisque déjà elle a été convoquée par nous et qu'elle a fait son œuvre. Ce qu'ils demandent , ce qu'ils appellent de leurs vœux , ce ne peut être que le désordre et la guerre civile d'où le despotisme surgirait triomphant , ou le secours des étrangers pour mettre à la raison un peuple mutin qui a eu la coupable fantaisie d'être et de se dire libre. Ainsi tandis que les légitimistes français protestent de leur horreur pour une restauration sanglante et se déclarant prêts à voler à la frontière pour

repousser l'ennemi , à quelque titre qu'il se présente , demandant avec calme , attendant avec dignité le jugement du peuple ; nos orangistes ne rêvent que guerre et carnage , ils veulent que Guillaume traverse un fleuve de sang et marche sur des monceaux de cadavres belges , pour venir siéger de nouveau sur un trône dont ses fautes et notre courage l'ont précipité. A défaut de justice et de bon droit , ils invoquent le glaive et la force brutale. Vœux impies qui perdraient la plus belle des causes et qui déshonorent à jamais une cause déjà perdue !

Savez-vous aussi pourquoi les partisans des Nassau ne prennent point le nom de légitimistes , comme les partisans de la dynastie des Bourbons ? Cette question est moins futile qu'on ne le croie ; car le nom des partis explique ordinairement le secret de leurs vœux et de leurs espérances. C'est que le prince dont ils défendent la cause ne peut faire valoir en sa faveur aucune des trois sortes de légitimités qui consacrent une couronne , tandis que les royalistes français les montrent toutes dans le petit-fils de Charles X. Guillaume peut-être légitime aux yeux de la Hollande , qui doit beaucoup à la maison d'Orange et qui depuis longtemps révère sa puissance. Là , il peut parler de ses droits , de la gloire de ses ancêtres , des services rendus par eux à l'indépendance du pays , et même du vœu national qui les a investis de l'autorité souveraine. Chez nous , comme nous l'avons dit , il ne possède ni la légitimité du temps , ni celle de la gloire , ni celle qui émane des suffrages de la nation. Il ne peut donc y avoir rien de commun , pas même le nom , entre les orangistes belges et les légitimistes français , et nous

pensons que ceux-ci doivent se hâter de repousser une alliance qui souillerait leur cause et les associerait à des espérances criminelles. — *Cinquième différence.*

Il en est encore une autre et c'est la dernière, qui plus que les précédentes sépare notre mouvement politique de celui de la France.

A l'œuvre on connaît l'ouvrier, au fruit on connaît l'arbre. Vieux axiomes que la sagesse des siècles anciens nous a transmis et qui sont appelés à juste titre la *raison des peuples*, parce qu'ils lui tiennent lieu de théories, et qu'il les fait servir comme des formules, à la solution des problèmes nombreux de la vie sociale et à l'appréciation des faits. Soyons peuple un moment, et libres de toute prévention, laissant aussi de côté tous les principes, jugeons par leurs fruits les événemens qui nous occupent, et cherchons à connaître *par leurs œuvres les ouvriers* qui les ont accomplis.

Il serait sans doute peu raisonnable d'attribuer à la révolution de juillet, comme à la cause première, tout le mal qui s'est fait en France depuis cette époque. Aussi je consens que l'on rejette, comme non avenus dans la discussion, tous les faits dont on ne peut pas dire avec certitude, qu'ils n'auraient pas eu lieu, sous l'ancien ordre de choses. On comprend également qu'il est permis de ne pas comprendre dans cette revue ceux qui ont marqué les journées mémorables de juillet et de septembre. Le peuple était *en campagne*; comme le soldat, il a porté quelques atteintes à la discipline. Laissons aux niais et aux enthousiastes la bonne opinion qu'on leur a fait concevoir de la haute moralité des masses qui ont pris part

au mouvement. Ce qui est vrai, c'est qu'elles n'ont point fait tout le mal que l'on redoutait, et qu'elles ont donné par fois des preuves sublimes de grandeur d'âme, de générosité et de désintéressement. Mais que toutes les lois morales et civiles aient été respectées au milieu de la confusion, c'est ce qu'il est permis de ne pas croire, et ce que je ne veux pas examiner.

Voyons ce qui s'est passé en Belgique depuis le jour où nous avons nous pu dire libres de l'oppression étrangère. Le récit en sera court, comme l'histoire de ces peuples qui toujours heureux au sein de la paix et exempts de troubles, figurent à peine dans les annales du monde, et n'offrent à l'écrivain que la matière d'un souvenir. En effet, depuis ce moment, si l'intérêt ou l'adresse n'avait pas attaché la grande question de la paix, ou de la guerre générale à celle de notre existence politique, si des courriers traversant l'Europe en tout sens n'avaient pas porté notre nom depuis la Tamise jusqu'à la Neva, depuis le Tage jusqu'à l'Elbe, sans la conférence de Londres et ses *protocoles*, expression diplomatique jusqu'alors inconnue au peuple, maintenant usitée dans le langage même des écoliers et des enfans, enfin sans ce fracas de négociations à propos de nos affaires, en quoi les suites de notre révolution auraient-elles occupé le monde et troublé son repos? Après la victoire, nous avons déposé les armes, et dans de paisibles assemblées nous avons nommé les membres de notre congrès et nos représentans dans les deux chambres, et nous leur avons abandonné le soin de nos affaires; Léopold lui-même est venu sans bruit s'asseoir sur le trône que nos mains lui avaient élevé. Peuple calme et ami du repos, tel qu'il

sied aux hommes libres , nous avons cherché dans le travail un remède aux maux de l'époque. Nous n'avons violé ni la sainteté des lois ni la majesté du pouvoir. Le pouvoir aussi a respecté nos droits , et par cet état de paix et de grave tranquillité , honorant notre révolution , nous avons prouvé à tous que nous sommes dignes de la liberté que nous avons conquise.

Il est vrai que des troubles ont éclaté à Liège , à Gand et dans quelques autres villes , et que des excès ont été commis ; mais il est juste aussi de faire remarquer qu'ils n'ont point été suscités par la haine du pouvoir ou par le mépris de ce que le monde a de plus sacré. Ils ont eu lieu , en présence de l'ennemi , et lorsque le peuple bouillant encore de patriotisme se croyait victime de la trahison la plus lâche. Enfin ils ont cessé avec la guerre et le danger : ils ont duré ce que dure l'emportement d'un homme généreux que la passion domine et qui se croit outragé dans son honneur. Du reste notre histoire depuis le mois de septembre 1830 offre peu d'intérêt aux amis du scandale. Il faut qu'ils passent la frontière belge , s'ils se plaisent aux scènes souvent répétées de pillage , de démolition et de profanation ; s'ils aiment les émeutes.

J'ai parlé d'émeutes. — C'est une transition heureuse pour arriver aux affaires de la France , pendant ce même espace de temps ; car l'émeute y domine comme fait principal et leur donne un certain relief , comme une saveur de 93 qui manque à notre révolution.

L'émeute..... puissance mystérieuse qu'a fait éclore le soleil de juillet , qui a ses agens , ses ministres , sa police et sa diplomatie ; drame politique qui se joue

dans la rue , soumis , comme celui du théâtre , à certaines règles de temps et de lieu , aux applaudissemens ou aux sifflets des curieux ; science nouvelle , qui a ses maîtres et ses docteurs , ses doctrines particulières , son langage , sa discipline. L'émeute ..! personnage robuste , au teint plombé , à la voix rauque , aux bras nus , à l'œil fier , à la démarche hardie , qui marche ou s'arrête , s'avance ou recule à l'ordre d'un chef qu'on ne voit pas et qui est partout ; personnage téméraire , qui se fait un devoir de l'audace , jouit au milieu du désordre , frappe sans haine , tombe sans se plaindre. L'émeute ..! prodigieuse invention de notre siècle , mélange singulier de courage et de férocité , phénomène moral horrible à voir , précieux à observer , dans lequel l'extrême civilisation semble se rattacher au premier anneau de la barbarie , et qui montre au milieu de la nation la plus polie de l'univers , une masse d'hommes conduits à l'état sauvage , ramenés à une enfance brutale par la corruption des mœurs et par l'athéisme. L'émeute enfin , produit de la capitale , spéculation politique et financière exploitée maintenant , dit-on , par des étrangers ennemis de la France , et qui du lieu de sa naissance , se répand partout où il y a des hommes à ruiner , un commerce à détruire , partout où l'autorité peut être attaquée avec succès. L'émeute est la vie de la France depuis les glorieuses journées de juillet.

Ce tableau , quelque bizarre , quelque effrayant qu'il soit frappera par sa vérité et sa ressemblance ceux qui ont vu Paris agité par un mouvement populaire. Ces agitations ont été fréquentes , elles se distinguent toutes par un caractère particulier. Tantôt c'est un carac-

tère de cruauté atroce : ce sont des cris de mort : le peuple, j'entends celui des émeutes, demande quatre têtes, quatre têtes seulement pour amuser les loisirs que lui a faits la révolution, quatre têtes pour salaire de son travail de trois jours. Il veut *boire du sang de ministre, manger de la chair de Polignac* (1). Il faut que des victimes humaines soient *immolées sur la tombe de ses frères, et qu'il ait, lui, de quoi faire le repas des funérailles*. Tantôt c'est un caractère de générosité et de noble sympathie, qui se mêle à l'amour du désordre. La Pologne est tombée, sa voix mourante implorait encore la France. Honte, malédiction et mort aux hommes du pouvoir qui l'ont laissé périr et qui peut-être ont vendu son sang ! Ils sont encore Français, ces habitués de l'émeute. Ils ont conservé l'instinct du courage, ils parlent encore la langue, de l'honneur. Au 14 juillet 1831, ils veulent danser autour de l'arbre de la liberté, au refrain de la Marseillaise, comme leurs pères ont dansé sur les ruines de la Bastille. Ils sont *assommés*, quelques-uns sont pris, jugés.... et absous.... Mais toujours hostiles au pouvoir qui veut l'ordre, ils recommencent bientôt leurs promenades séditieuses.

Je ne finirais pas si je voulais rapporter en détail toutes les émeutes qui ont eu lieu à Paris et dans presque toutes les villes du royaume. Disons seulement en général que la France, constamment agitée, a pu se croire menacée du retour du régime sanglant de la terreur.

Toutefois pourrai-je passer sous silence les saturna-

(1) Historique.

les impies du mois de février 1831. C'est là que la révolution a montré son caractère principal, la haine de Dieu, le mépris de la religion et de ce qu'elle a de plus saint. Quelques hommes se sont réunis pour prier et pour bénir la mémoire d'un Prince tombé sous le poignard d'un assassin. C'est une conspiration qu'il faut déjouer, ou plutôt, soyons vrais, c'est une bonne fortune dont il faut profiter pour frapper la religion qui avait été comme oubliée dans les désordres précédens. Aussi voyez avec quelle joie féroce les séides du fanatisme révolutionnaire, s'élancent à la démolition, au sacrilège. En un instant, la plus ancienne des basiliques, celle qui a vu passer devant elle toutes les gloires de la France, monument de ce moyen âge si sublime dans ses constructions, est profanée, dépouillée et réduite à un état de nudité effrayante, jusqu'à ce qu'une voix mystérieuse dirige le pillage sur un autre point. Dociles à ses ordres, ces mêmes hommes vont saccager et démolir l'édifice qui sert de demeure au prélat que le peuple de Paris avait quelques années auparavant porté en triomphe dans les rues de la capitale. Rien n'échappe à leur fureur, ce qu'ils n'emportent point est dévoré par les flammes. La Seine charrie pêle-mêle des ornemens sacrés, des livres de liturgie, des manuscrits précieux, des reliques, des vêtemens ecclésiastiques, et le dirai-je? L'image du Sauveur du monde, mutilée, décapitée par la main des profanateurs, tandis que d'autres forcénés ébranlent sur le dôme des temples, arrachent avec des cables et font tomber aux grands applaudissemens d'une foule impie la croix, symbole de paix et de liberté, étendard de la civilisation chrétienne, la croix, que

plus tard , l'autorité municipale de Paris a fait vendre sur la place publique , comme elle fait vendre les meubles d'un homme exproprié : Ici l'exproprié c'était Dieu....Pendant ce temps , les prêtres étaient insultés , frappés et menacés de mort : parce qu'en France , la révolution , c'est toujours la guerre à Dieu et à ceux qui le représentent.

Après toutes ces horreurs qu'ai-je besoin de parler des émeutes sanglantes de Nîmes , de Montpellier , de Tarascon , et de celle qui vient de faire couler à Lyon le sang de 5000 citoyens ? N'est-il pas temps de fermer le livre où sont inscrits les actes de la révolution de juillet. Oui sans doute. C'en est assez pour la faire juger. Mais jetons un coup d'œil rapide sur les œuvres du pouvoir. En fait d'excès , le peuple n'est pas seul coupable.

La presse périodique , en récompense de ses services , devait au moins être libre et braver la censure , à l'abri de la charte. Jamais elle n'a été l'objet de poursuites plus vives et plus acharnées de la part du ministère public. Gérans , rédacteurs , imprimeurs de divers journaux encombre les prisons , et la voix des avocats généraux retentit sans cesse dans le temple de la justice requérant contre eux l'amende et la saisie. Et cependant la révolution de juillet est fille de la presse (1) !

L'arrêté contre les suspects a été remis en vigueur , et le domicile violé au mépris de la loi qui le protège ; d'obscurs agens , sans honneur , on le conçoit , sans caractère légal , sans mission ostensible , ont *fouillé* les maisons soupçonnées de carlisme ou de républicanisme ,

(1) En un an il y a eu 395 procès de la presse , en France.

deux monstres également redoutables aux yeux de l'autorité ombrageuse : ils ont pénétré dans les mystères de la famille , et soumis leurs victimes à d'indécentes perquisitions.

C'est encore au nom du pouvoir qu'on a dit à de paisibles religieux réclamant en vain le droit de propriété, la liberté des cultes , la paix des tombeaux , la charte : « sortez de votre maison , de la France , votre présence » nous gêne , vous êtes proscrits. » C'est lui encore qui inquiète tous les jours les fauteurs d'une secte , qui , pour être absurde , n'en n'a pas moins le droit légal de se produire , et de prêcher ses doctrines. C'est lui qui enlève leurs temples aux catholiques , pour y faire célébrer les funérailles des excommuniés , et qui les leur rend ainsi profanés pour en jouir sous son bon plaisir. C'est lui enfin qui tantôt enjoint , tantôt défend au prêtre de prier sous peine de se voir refuser le morceau de pain qui le nourrit , et qu'il pourrait exiger à tout autre titre. Parlerai-je aussi du triste spectacle qu'a présenté plus d'une fois la chambre des députés français , de cet esprit d'opposition haineuse qui fait de la tribune une arène , de chaque séance une émeute ? Parlerai-je de ces scènes tumultueuses qu'on excuserait à peine sur la place publique , et qu'on ne peut caractériser , quand elles ont lieu dans le temple même de la loi entre les hommes chargés de régler les destinées d'une grande nation , où les murmures et les cris confus se mêlent au trépignement des pieds et au retentissement des banquettes frappées de mille coups répétés , où la colère est sur tous les visages , la pâleur sur tous les fronts , où les gestes menaçans , les regards furieux , les paroles amères , les sarcasmes mordans s'échangent et se croisent dans

tous les sens, où l'injure même si peu noble, si peu française se montre avec ses formes les moins honorables, sans que ni la voix de la raison, ni celle de l'honneur puisse commander le silence et faire renaître l'ordre ?

On le voit donc, la révolution de juillet n'a pu jusqu'à présent procurer à la nation, ni l'ordre, ni la gloire, ni la liberté. Elle s'est déshonorée, dès son principe, par la licence et le désordre, et maintenant elle se soutient à peine par la violence contre l'esprit public qui la repousse. Les Français sont tombés plus bas dans la servitude qu'ils n'étaient sous le régime doctrinaire de 1814 ; la misère et la faim dévorent le peuple, le fardeau des impôts l'accable, l'esprit des factions l'agite, tandis que ceux qui représentent la France à l'extérieur, la jettent tremblante aux pieds de l'Europe, et dans leurs transactions honteuses livrent son honneur et sa gloire en échange d'une paix nécessaire, mais déplorable.

Appliquons maintenant les proverbes que nous avons cités et terminons ce parallèle quelque honorable qu'il soit pour nous. La révolution belge a aussi porté ses fruits, ce sont des fruits d'ordre et de liberté. La Belgique est heureuse dans son indépendance sous le sceptre paternel du Prince qu'elle a choisi. Elle n'a point à déplorer les excès de son peuple. Ses temples sont encore debout, brillans de leur antique splendeur, surmontés de la croix devant laquelle s'inclinent les chefs de sa révolution, et les héroïques combattans qui l'ont accomplie sous leurs ordres. La robe du prêtre se montre avec honneur dans les rues de nos cités et jusque dans l'enceinte législative, tandis que le peuple de nos campagnes se presse avec amour autour de l'autel, révere ses pasteurs comme ses pères, et confond dans une

commune affection la religion et la patrie, Dieu et la Liberté. — *Sixième différence.*

Mais qu'ai-je voulu prouver par ce rapprochement des deux révolutions ? C'est que l'Europe, loin de s'effrayer de la situation dans laquelle la Belgique s'est placée, doit voir dans le mouvement politique qui vient de l'affranchir, une assurance d'ordre et de tranquillité. Ce n'est pas chez nous que l'esprit révolutionnaire comme l'entend l'Europe, c'est-à-dire l'esprit de destruction et de renversement, peut inspirer des craintes sérieuses. Pour peu qu'on y fasse attention, on verra que le vrai révolutionnaire, c'était plutôt le Prince que nous avons rejeté. N'a-t-il pas en effet manifesté dans les actes de son gouvernement le dessein de changer nos mœurs, notre religion, nos usages et jusqu'à notre langage ? Et la révolution est-elle autre chose qu'un changement opéré par la violence dans les habitudes religieuses et politiques d'une nation ? Le principe moral de son système administratif, n'était-il pas précisément le même que celui de la ligue philosophique qui a amené la révolution de 89 et sapé tous les trônes ? C'est celui là que les Rois doivent encore combattre et poursuivre partout où il exerce sa funeste influence. Ils le reconnaîtront à ses excès et au caractère antireligieux des actes qu'il inspire. Mais ils ne le trouveront pas dans le peuple belge, attaché par sa foi, par une conviction profonde, et par tous les liens d'une longue habitude, au principe de l'autorité, seule base du catholicisme, et de la société chrétienne.

Un journal français (1) qui n'a pas toujours bien jugé

(1) *La Gazette de France.*

notre situation politique , disait dernièrement , dans un article sérieux où il excitait les souverains de l'Europe à une croisade contre l'esprit révolutionnaire : *qui ne sait que le peuple le moins à redouter se trouve en Belgique*. Si par ces paroles , qu'on peut entendre de deux manières , il a voulu faire suspecter notre bravoure , et insulter à une défaite récente fruit de la trahison et de la perfidie la plus avérée , c'est une lâche injure , un sarcasme absurde , auquel l'honneur belge dédaigne de répondre. Mais si , comme nous aimons à le croire , l'auteur de cet article a voulu dire que l'Europe n'a rien à redouter de notre esprit national et du principe de notre nouveau gouvernement , il est dans le vrai , il a reconnu la justice de notre cause , et nous répétons volontiers avec lui que le peuple le moins à redouter , sous le rapport du désordre et de la désorganisation sociale , est celui de la Belgique.

Il suit encore de tout ce que nous avons dit sur la moralité de notre révolution , que nous devons lui rester fidèles et entretenir dans nos cœurs le courage qui en a assuré le succès. Patriotes de toutes les nuances , catholiques , libéraux , repoussez donc avec énergie les accusations calomnieuses par lesquelles on essaie de la flétrir ; repoussez les insinuations perfides de vos hypocrites ennemis ; restez unis sous le même drapeau : Veillez , toujours la lance au poing , ou la main sur le sabre , jusqu'à ce que l'Europe soit tranquille. Ne dites point : Nous avons fait notre œuvre ; que les autres peuples travaillent , s'ils le veulent , à leur affranchissement ; pour nous , dormons en paix , et jouissons de notre victoire. Non : l'heure du repos n'a point encore sonné pour vous. N'entendez-vous pas sur votre fron-

tière les cris de rage et de désespoir de vos fiers oppresseurs. Ils ne renonceront pas facilement à la proie sur laquelle ils se sont acharnés pendant quinze ans. Long-temps encore, du haut de leurs digues, ils contempleront d'un œil d'envie nos plaines fertiles et nos riches moissons, et peut-être le jour approche où, malgré les conseils des Rois et les menaces de nos puissans alliés, ils inonderont notre territoire de leurs troupes mercenaires. Il faut qu'au premier son de la trompette, au premier cri d'alarmes, le Lion belge, hérissant sa noble crinière, s'élance au combat, et que ceux qui veulent vivre et mourir libres, Flamands, Brabançons, Wallons, Liégeois, tous les enfans de la Belgique, réunis sous le drapeau national, marchant au gai refrain des hymnes patriotiques, aillent porter le dernier coup à la tyrannie. Honte à qui manquerait à l'appel de la religion et de la patrie ! Faites donc *la veillée des armes*, champions de la liberté. Demain peut-être il faudra combattre. L'ennemi est là !

Du reste, ne nous laissons pas effrayer par les menaces ridicules d'un parti qui déjà nous montre l'Europe entière armée contre la révolution française et renversant d'un même coup le trône du Roi des Français et celui de Léopold. Le temps des coalitions est passé, et nous pensons que, si la royauté de juillet doit périr, le mouvement de l'esprit public en France sera la seule cause de sa chute. Qu'on n'oublie pas qu'il y a de la différence entre le Coq gaulois et l'Aigle impérial. Celui-ci portait la foudre dans ses serres, et dans son vol audacieux, il en avait frappé la tête des Rois. Est-il étonnant que les Rois se soient ligués contre lui ? Celui-là n'a point encore chanté pour annoncer le signal des

conquêtes , et l'Europe n'a rien à craindre de ses humbles ébats. D'ailleurs , il ne faut pas croire qu'une amorce sera brûlée pour l'amour d'un principe , aujourd'hui surtout que les souverains ont tout à redouter du moindre mouvement qui pourrait troubler la paix douteuse dont ils jouissent. Une restauration n'aura donc pas lieu en France par la grâce des bayonnettes russes et prussiennes , et qu'avons-nous à craindre de celle qui s'opérerait par le vœu national ? Notre royauté n'est-elle pas l'expression du même vœu , n'a-t-elle pas la même origine ? Le temps n'est plus où l'alliance entre les familles régnantes formait seule l'alliance entre les peuples. Ce qui maintenant unit une nation à une autre nation , c'est la réunion des intérêts , et la communauté du système politique.

D'où viennent d'ailleurs ces défiances , ces inquiétudes , ces terreurs sur le sort futur de notre indépendance et de notre royauté nationale ? Hâtons-nous de le dire avec un juste sentiment d'indignation. Elles sont inventées et répandues par les lâches partisans du despotisme hollandais , Tornacos de salons , misérables jongleurs , qui , n'osant manier le fer , ni rompre une lance pour le roi Guillaume , cherchent à détruire par de sourdes menées le patriotisme qui l'a chassé. Pour les réduire au silence , s'il est possible , admettons leurs suppositions , et raisonnons d'après l'hypothèse que la royauté de juillet est menacée. Si c'est par une coalition des puissances du Nord , qui soutienne en même temps les prétentions du Roi de Hollande , pensent-ils que la France et la Belgique , unies à l'Angleterre ne puissent résister à la ligue , et opposer une digue au torrent des armées alliées ? Chez

nous le patriotisme et l'attachement à l'ordre actuel , chez les Français l'honneur national et sa haine de la domination étrangère, feraient de chaque citoyen un soldat ; le sol des deux royaumes serait un camp , depuis l'Escaut jusqu'à la Méditerranée , depuis l'Océan jusqu'au Rhin , et malheur à qui voudrait en forcer l'enceinte ! Je crois ne pas me tromper en assurant qu'il n'y a plus en France de parti étranger et que toutes les opinions politiques se confondent dans une haine commune de l'invasion.

Si, au contraire, le trône de juillet est menacé par la seule force de l'esprit public , nous ne voyons pas ce que le parti orangiste peut espérer d'une restauration vraiment nationale en France. Les différences que nous venons d'indiquer , entre les deux révolutions sont enfin comprises par les légitimistes français. La *Gazette de France* , organe avoué de cette opinion , avait jusqu'ici confondu la cause des Nassau avec celle des Bourbons. Un plus mûr examen des faits l'a déterminé à changer de sentiment et de langage. Nous engageons les ennemis de notre révolution à lire attentivement et à méditer les réflexions suivantes que nous empruntons à cette feuille.

« Il n'y a aucune chance pour une restauration
» orangiste en Belgique , et la nation hollandaise ,
» prête à faire les derniers sacrifices contre le traité
» du 15 novembre , qui ruine son commerce , s'op-
» serait à toute tentative du roi Guillaume , pour opé-
» rer la réunion des provinces belges à sa couronne.
» Trop de dissidences séparent ces deux pays , trop
» de haines les divisent aujourd'hui , pour que la Hol-
» lande ne regarde pas comme un allègement la rup-
» ture d'une association contre nature.

» La maison d'Orange a perdu la Belgique pour avoir
» blessé le sentiment religieux d'un pays catholique et
» le sentiment national d'un peuple qu'elle a voulu
» priver de sa langue native, de ses mœurs et de ses
» usages. Il ne faut pas oublier non plus que pendant
» la restauration, le roi Guillaume avait fait de sa capitale un foyer de conjuration contre la maison de
» Bourbon, et que c'est là surtout qu'a été préparé ce
» complot révolutionnaire contre la restauration, qui,
» remplissant la France de fausses idées et de passions,
» a fini par renverser le trône. Chose remarquable !
» Le premier retentissement de la révolution de Paris
» préparée par les Nassau a été des coups de fusil tirés à Bruxelles contre les Nassau (1). »

Dans toutes ces assertions, dont quelques-unes pourraient être combattues, en est-il une seule qui laisse aux orangistes belges quelque espérance de voir leur cause triompher avec celle des légitimistes français ? Ceux-ci ne repoussent-ils pas toute alliance avec les hommes qui parmi nous voudraient rétablir *une association contre nature* ? Ne voient-ils pas clairement qu'il y a un intervalle immense, un abîme entre leurs principes et ceux de la faction hollandaise ? N'ont-ils pas, comme nous, une antipathie profonde pour le Prince qu'ils accusent d'avoir préparé la chute de la maison de Bourbon, comme nous l'accusons d'avoir médité la ruine de notre nationalité ? D'ailleurs aucun lien de famille, aucun intérêt politique n'unit les deux dynasties déchues, et si des événemens qu'on ne peut encore prévoir rendent à la France ses Princes légitimes,

(1) *Gazette de France* du 22 janvier 1832.

ceux-ci ne pourront voir qu'avec plaisir une séparation si avantageuse au commerce et à la défense militaire du royaume, et la politique secondée par le vœu du peuple français devra consolider l'œuvre de notre régénération nationale.

Que les orangistes belges cessent donc de rêver le retour de la tyrannie hollandaise. Qu'ils se voient tels qu'ils sont effectivement, seuls, sans alliances, sans secours ni au-dedans ni au-dehors, sans espoir probable de succès, sans appui réel et suspendus, pour ainsi dire, entre le ciel et la terre, comme ces âmes que le poète représente balancées en l'air et exposées aux vents, en expiation de leurs fautes (1). N'ont-ils pas déjà reconnu que leur cause n'inspire aucune sympathie au cœur des peuples, et qu'un parti qui ne peut s'appuyer ni sur la justice, ni sur l'honneur, n'est plus qu'une faction destinée à périr. Nous ne les jugeons pas assez insensés pour croire eux-mêmes aux terreurs qu'ils cherchent à inspirer aux autres. Ils espèrent égayer les masses, faire naître des regrets, et ramener au repentir par la crainte des châtimens. Faux calcul qui pourrait les conduire à de grands malheurs! Jeu funeste dans lequel ils s'exposent à tout perdre, sans pouvoir rien gagner autre chose que le mépris et l'exécration générale.

J'arrive maintenant à la seconde partie de ces considérations. J'ai avancé que l'on ne peut avec raison attribuer à la révolution belge les maux que nous souffrons actuellement, et qu'elle nous assure la posses-

(1) Alie panduntur inanes
Suspense ad ventos.

Virgile. — En. Livre VI, v. 740-741.

sion d'immenses avantages. Il sera facile maintenant de rendre sensible la vérité de cette assertion. Quand un peuple est dans la voie de la justice et de l'ordre, il est aussi dans la route de la prospérité. Etablissons d'abord quelques principes.

La prospérité matérielle n'est pas nécessairement la mesure du bonheur des nations. La société comme l'homme moral, ne vit pas seulement de pain. Elle vit aussi d'honneur, de gloire et de liberté. La religion et les bonnes mœurs la rendent plus efficacement heureuse que l'industrie la plus développée et le commerce le plus brillant. Autrement il faudrait dire, contre l'expérience des siècles, que les peuples pauvres sont toujours les plus malheureux, et que les progrès du luxe annoncent aussi les progrès de la félicité publique; il faudrait détruire la conscience du genre humain, refaire l'homme et le monde.

Il est vrai cependant que le souverain, quel qu'il soit, doit procurer à la nation qu'il gouverne et dont il est comme la providence visible, un certain bien-être matériel, proportionné à ses véritables besoins. C'est sa mission principale, et il est déchu de fait, lorsqu'il se trouve dans l'impuissance *absolue* de la remplir. Dès-lors le lien social est rompu, et c'est le cas d'appliquer l'axiome vulgaire, que la nécessité n'a pas de lois. Telle sera peut-être bientôt la position de l'Angleterre. Mais remarquons en même temps que cette impuissance doit résulter non des circonstances ou d'un embarras momentané, mais de la constitution même du pouvoir, ou des vices de son origine, en sorte qu'il soit toujours et radicalement incapable de satisfaire à cette première condition de la société. On sent combien cette distinc-

tion est importante, puisque si elle n'était admise, il suffirait d'une famine ou de tout autre fléau pour bouleverser le monde.

Remarquons encore que dans l'ordre providentiel qui régit les événemens, la prospérité matérielle vient souvent à la suite des commotions politiques, parce que sans doute le principe social qui finit toujours par triompher exerce alors une action plus puissante, et que les hommes, malheureux pour l'avoir un moment oublié ou rejeté, s'y rattachant avec plus de force, travaillent aussi plus heureusement, sous son influence, à réparer leurs pertes, et à se créer des ressources. L'histoire de presque tous les peuples vient à l'appui de cette réflexion : on voit en effet la prospérité publique s'accroître et se développer : en Allemagne après la guerre de trente ans, en Angleterre après la crise de 1688 qui s'est si long-temps prolongée, en France après la ligue, après la fronde, enfin dans toute l'Europe après la guerre continentale terminée en 1815. Toujours et partout le bonheur des peuples semble avoir été douloureusement enfanté du sein même des troubles et des révolutions.

Il suit de ces principes que, lors même qu'il serait vrai, ce que nous sommes loin d'admettre, que la révolution a compromis nos intérêts matériels, ce n'est pas une raison de la repousser, si d'ailleurs elle garantit notre prospérité morale en nous assurant la possession de la paix intérieure, de l'ordre et de la liberté. Il faudrait prouver encore que le système qu'elle a créé est par son essence même impuissant à remplir sous le rapport matériel ses premières obligations. Nous prouverons tout à l'heure la proposition contraire, et nous

ferons voir qu'il peut non-seulement conserver ce qui existait avant lui, mais encore développer au plus haut degré les élémens de prospérité que présente notre sol.

Cependant examinons, telle qu'elle est, notre situation depuis le mois de septembre 1830, jugeons-la sans passion, et n'accusons pas à la légère la révolution qui nous a rendu l'indépendance et l'honneur.

De tous les points du royaume une voix s'élève qui déplore la ruine du commerce, la cessation des entreprises industrielles, la perte du crédit. Les ouvriers de nos villes commerçantes ont vu diminuer le prix du travail, et plusieurs même sont exclus des ateliers où jusqu'ici ils trouvaient des moyens d'existence. Les capitaux se resserrent, le numéraire devient plus rare de jour en jour, et la misère augmente à mesure que les ressources disparaissent. Ces plaintes sont fondées sans doute, et tous nous gémissons sur les maux d'une position qu'aggravent encore les hésitations continuelles de la diplomatie européenne, et son système de politique expectante. Mais ce qui est faux, calomnieux, et contraire à l'évidence, ce sont les insinuations perfides du parti qui veut exploiter jusqu'à nos malheurs, dans l'intérêt d'une cause déshonorée. Les mêmes hommes qui naguère encore se gorgeaient de nos biens et de notre substance, dans les postes lucratifs auxquels ils étaient attachés, sont devenus sensibles à la misère du peuple, depuis que la porte du trésor leur est fermée. Ce sont ceux qui, dans les campagnes comme dans les villes, dans les provinces comme dans la capitale, abordent sur nos places publiques l'artisan inoccupé, lui adressent de douces paroles, plaignent son sort, soupirent avec

lui, lui peignent le passé sous de riantes couleurs, lui présentent le retour à la Hollande, comme le seul espoir de salut, enfin ne le quittent pas qu'ils n'aient jeté le désespoir dans son âme et envenimé la plaie de son cœur. Ce sont ceux encore qui dans des feuilles incendiaires appellent l'anarchie, la honte, le désordre et le renversement de ce qui est, en signalant la révolution comme le principe de nos souffrances; nous ne chercherons point à les convaincre, la passion ne peut entendre le langage de la vérité, mais nous devons détromper le peuple généreux qu'ils veulent séduire, et dont la noble franchise ne peut soupçonner leurs coupables intentions. Peut-être aussi détruirons-nous les préventions de quelques citoyens plus éclairés que le peuple, mais, comme lui, s'arrêtant au présent, et cherchant autour d'eux la cause des maux qu'ils souffrent, tandis qu'elle se trouve hors du pays qu'ils habitent, dans un événement dont ils ne calculent pas la portée.

Tout le monde comprend que je veux parler de la révolution française. A elle seule en effet doit être attribuée l'état de gêne et de malaise que nous éprouvons; et l'on peut affirmer que notre mouvement a peu contribué à l'augmenter. La France, c'est le géant sous la montagne qui ne peut se remuer sans ébranler le sol. C'est le cœur de la société européenne, qui ne peut souffrir, sans que les membres les plus éloignés souffrent avec lui. C'est le fanal placé sur la hauteur, qui ne peut s'éteindre sans plonger dans l'obscurité un vaste territoire. Ces images ne sont point exagérées; elles donnent une juste idée de l'action immense que le peuple français exerce sur les autres

peuples. Pour la nier, il faudrait fermer les yeux à la lumière, et récuser l'histoire de l'Europe, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Comment donc aurions-nous pu échapper aux effets de la commotion, nous, placés si près du lieu où elle s'est fait sentir, unis par tant de liens au pays qu'elle a bouleversé? Est-il nécessaire de chercher une autre cause à la crise que nous avons éprouvée? Quand le Vésuve en fureur inonde les campagnes de sa lave enflammée, ravage les moissons, dévore le sol, ensevelit dans un linceul de cendres brûlantes des habitations et des villes entières, les peuples de la contrée, témoins du désastre, ne l'attribuent ni au feu céleste, ni à la fureur des vents. Ils regardent le cratère avec effroi, et lèvent les mains au ciel.

Aucune nation n'a pu se soustraire à la triste influence de la révolution de juillet, et toutes cependant n'ont pas eu, comme nous, un trône à détruire, une royauté à établir. Je citerai pour exemple l'Angleterre, qui depuis dix-huit mois a vu s'accroître la misère de son peuple, et son revenu public décroître au point que le trimestre qui vient d'expirer au 5 janvier, balancé avec le même trimestre de l'année dernière, offre l'énorme différence de près de quatre millions de livres sterling; la Prusse et la Russie obligées de recourir, pour soutenir leur commerce et couvrir leurs pertes, au système de prohibition, véritable va-tout de l'industrie, qui procure à un peuple une aisance momentanée, pour le précipiter de plus haut dans la misère. Je ne parle ni de l'Italie, ni de la Suisse, éprouvées aussi par la crise commerciale. On pourrait dire qu'elles ne sont malheureuses que parce qu'elles ont bu à la coupe des révolutions. Il n'en est pas de même des

peuples que j'ai cités ; et cependant leur position n'est pas plus prospère que la nôtre. Qu'on laisse donc à la révolution française ce qui n'appartient qu'à elle , la ruine de l'industrie , et les malheurs du commerce.

Quoiqu'il en soit , et pour rendre la démonstration aussi évidente que possible , écartons le fait de notre révolution , et cherchons à découvrir quelle aurait été la position de la Belgique , sous le règne des Nassau , en face de la révolution française.

Ou les puissances du Nord auraient immédiatement déclaré la guerre à la France. Dans ce cas , le Roi des Pays-Bas , membre de la Sainte-Alliance , aurait épuisé notre malheureux pays d'hommes et d'argent , pour fournir son contingent à la coalition ; notre territoire eût été hérissé de bayonnettes , foulé de toutes parts par le séjour des troupes , et livré à la discrétion d'hôtes incommodes et rapaces. Nous aurions vu encore une fois des masses armées s'entrechoquer avec fureur dans les plaines de Waterloo. La défaite traînant à sa suite l'opprobre , l'incendie , le pillage et la dévastation , aurait eu pour nous des suites horribles. La victoire même nous eût été onéreuse ; la victoire , déesse redoutable , dont la tête est ceinte de lauriers , tandis que ses pieds baignent dans le sang , et qui , assise sur des cadavres , chante l'hymne du triomphe , pendant que la patrie pleure ses enfans ! La Belgique , devenue encore une fois le rendez-vous des peuples ennemis , gémirait maintenant , accablée sous le poids de maux incalculables.

Ou les souverains de l'Europe auraient maintenu le *statu quo*. Dans cette seconde hypothèse , le roi Guillaume aurait rempli le rôle qui semble avoir été con-

fié au Roi de Prusse ; il aurait été le geôlier de la Sainte-Alliance , chargé par elle de veiller sur la France , et de fermer toute issue au poison révolutionnaire. Il aurait été forcé d'interdire toutes les relations commerciales avec ce pays. Il aurait entretenu à nos dépens depuis dix-huit mois une armée nombreuse , et joint aux douceurs de son administration , le privilège d'un impôt exorbitant , dont nous aurions supporté la meilleure part. Il aurait exigé de nous , comme il l'exige de la Hollande , le dernier de nos écus , et le dernier de nos enfans. Alors , que serait devenue notre industrie ? dans quel état seraient nos finances et notre commerce ? Il est facile de le deviner.

Ajoutez à cela que dans la vue d'affermir son pouvoir , et peut-être aussi pour obéir aux injonctions de l'autocrate russe , qui , depuis qu'il a châtié les Polonais , ses *enfans* rebelles , s'est fait le régent des souverains , auxquels il donne des leçons de politique contre-révolutionnaire , le roi des Pays-Bas aurait donné de merveilleux développemens à son système de despotisme. Le pays aurait été mis en état de siège ; la presse serait baillonnée , la voix de la religion étouffée ; toutes nos libertés seraient anéanties , et nous peuple avili , assis dans la misère et dans la honte , nous courberions la tête sous un sceptre de fer , et VAN MAANEN rirait à la vue d'une telle *abjection* ! a/

Belges , voilà la félicité qu'on voudrait vous faire regretter ! Tel eût été votre sort , si vous n'aviez secoué les chaînes dont on pressait déjà vos bras vigoureux ! Arrière donc , avec leur fausse compassion , avec leur douleur hypocrite , avec leurs promesses trompeuses , arrière les stipendiés de la Hollande ! qu'ils aillent cher-

cher ailleurs le salaire de la perfidie et la prime du mensonge. La Belgique ne peut leur donner que le mépris et la pitié.

Nous n'avons donc rien perdu en prenant position sur le terrain de la liberté. Il est facile encore de prouver que notre condition actuelle est meilleure, sous plus d'un rapport, qu'elle n'était sous l'administration hollandaise, avant les derniers événemens.

Quoiqu'en général les peuples soient oublieux, il est impossible que nous ayons déjà perdu le souvenir du régime fiscal qui si long-temps a pesé sur nous. Cependant il ne sera pas inutile, pour ranimer la haine de la tyrannie et dissiper quelques préventions, de rappeler à la Belgique les maux qu'elle a soufferts, et les humiliations qu'elle a subies.

Et d'abord, comment et par qui se votait l'impôt ? Par un système d'oppression habilement combiné, la Hollande, avec un territoire moins vaste, avec une population moins considérable, envoyait aux États-généraux autant de députés que la Belgique. Elle les mettait au service du ministère, qui, par l'achat de quelques consciences belges (il y en a partout à vendre), se formait aisément une majorité dévouée à ses intérêts, c'est-à-dire, à ceux de la Hollande, et opposée aux nôtres. C'est au jugement de ces assemblées que les lois de finances étaient soumises, et la voix éloquente de nos représentans luttant sans espoir, mais toujours avec courage, ne pouvait ni les faire rejeter, ni les faire modifier à notre avantage. La Belgique était impitoyablement sacrifiée au peuple-marchand qui faisait encore du budget une spéculation de commerce, et de nos souffrances une bonne affaire. Il est vrai que l'impôt une

fois voté était également exigé des citoyens des deux pays. Mais quelle déception encore dans cette égalité trompeuse ! La Hollande , nation commerçante , presque sans terres et sans culture , ne payait guères que l'impôt de la patente , et la Belgique supportait presque seule l'impôt foncier , c'est-à-dire , la plus lourde partie du fardeau. Seule elle alimentait le trésor des fruits de son travail , tandis que sa fière rivale , tranquillement assise comme la Reine des eaux , voyait affluer dans ses coffres l'or de toutes les nations , sans être obligée d'en faire une part pour l'État. Injustice criante , système odieux qui suffirait pour légitimer notre révolution , si elle n'était légitime à tant d'autres titres.

Remarquons encore l'emploi que faisait le gouvernement des sommes énormes que la Belgique asservie payait annuellement. Elles servaient à entretenir le luxe et l'orgueil des fonctionnaires de l'État , choisis presque exclusivement parmi les Hollandais. Le tableau comparatif des employés des deux nations fait voir combien le gouvernement favorisait nos ennemis. Richesses , pouvoir , honneurs , il leur donnait tout , et le Belge , véritable ilote , était traité par lui comme un être d'une nature inférieure ; créé tout exprès en faveur de la Hollande , et placé près d'elle pour la servir et la nourrir. Joignez à cela le taux élevé des traitemens attachés à toutes les places , et calculez , si vous le pouvez , ce que nous avons souffert et payé pendant quinze ans.

Ce n'est pas tout encore. L'impôt frappait les choses même les plus nécessaires à la subsistance du pauvre. Ceux qui liront un jour notre histoire croiront difficilement à ce raffinement de cruauté. Ils ne concevront

pas ces droits odieux de *mouture* et d'*abattage*, inventés pour torturer le peuple. Rien n'est en effet plus immoral ; rien n'a plus contribué à faire haïr le gouvernement hollandais, et à corrompre les classes inférieures, forcées par la misère de se dérober à la loi par la fraude. Il ne suffisait plus à l'artisan de travailler, pour vivre lui-même et pour faire vivre ses enfans et sa famille. Quand sur un sol quelquefois ingrat qu'il fécondait de ses sueurs, il avait recueilli le froment, base principale de sa nourriture journalière, l'homme du fisc se présentait, et lui en enlevait une partie, avant de lui permettre de convertir l'autre en pain. Pour se soustraire à cette exaction il aurait fallu qu'il le dévorât en nature, comme les animaux, compagnons de son labeur, broient le grain qui les nourrit. Mille fois plus malheureux que les Romains corrompus du Bas-Empire, auxquels leurs tyrans donnaient, en échange de leur liberté, *du pain et des jeux* (1), nous étions obligés de payer notre esclavage, et d'acheter la permission de vivre au jour le jour. Le droit d'*abattage*, non moins onéreux sous le rapport fiscal, était plus odieux encore, parce qu'il autorisait une inquisition infâme. Les agens de l'autorité pouvaient visiter à toute heure le domicile des citoyens, et sous prétexte d'y chercher un corps de délit, surprendre l'opinion sans défiance, et verbaliser contre elle, ou soumettre à un examen indiscret le sanctuaire même de la famille.

C'est sans doute un événement heureux que celui qui affranchit un peuple d'une pareille servitude, et qui supprime des charges aussi pesantes. C'est ce qu'a fait

(1) *Panem et circenses.*

notre révolution , malgré les embarras dans lesquels elle nous a surpris.

Aujourd'hui les membres de nos assemblées sont tous nos concitoyens et nos frères ; ils ne peuvent avoir avec nous qu'un même vœu , la gloire et la prospérité du pays qui leur a confié ses destinées. Ils sont libres maintenant d'adopter , ou de rejeter , suivant l'inspiration de leur conscience , les mesures fiscales qui leur sont proposées , sans avoir à soutenir avec des étrangers intéressés à nos malheurs une lutte inégale.

Les places des diverses administrations , celles de l'armée et celles de l'ordre judiciaire sont toutes occupées par des Belges , qui , vivant parmi nous , attachés à notre sol par leurs intérêts et par leur patriotisme , dépensent au profit de notre commerce , l'argent que nous leur donnons en récompense de leur travail et de leurs utiles services. Nous ne verrons plus chaque année s'envoler vers le Nord , comme des oiseaux voyageurs , des étrangers saturés de l'or qu'ils recueillaient parmi nous et qu'ils allaient dissiper ou entasser au loin , en insultant à notre misère.

Le fardeau des charges publiques est allégé , malgré les exigences de notre situation. L'impôt de la patente a subi une forte réduction : le droit sur les vins est diminué. La suppression de l'impôt de la mouture et du droit d'abattage a soulagé les classes peu aisées , et les aide à supporter les malheurs de l'époque.

Ces avantages réunis laissent à notre disposition des sommes immenses dont le paiement nous accablerait aujourd'hui et ruinerait pour jamais nos affaires , et il est vrai de dire que le chiffre de l'impôt est moins élevé qu'il ne l'était avant la séparation.

Les deux emprunts ne peuvent avec raison être considérés comme une charge créée par les événemens. Un député français, emporté sans doute par un accès de dévouement, ou si l'on veut, de servilisme ministériel, disait dernièrement à la tribune que l'impôt était *un bon placement entre les mains de l'Etat*. Ces paroles, qui sont une dérision amère, quand il s'agit d'un budget de quinze cents millions, n'expriment qu'une vérité, si on les applique à la mesure financière qui a créé des ressources à notre gouvernement. Les sommes que nous lui avons *avancées*, ne sont réellement que *placées* entre ses mains. Le ~~moment~~ moment approche où le contribuable pourra échanger contre l'acquit de ses contributions le récépissé qui est le titre de sa créance; la gêne momentanée qu'il a éprouvée pour subvenir aux besoins de la chose publique se trouvera compensée par un avantage proportionné au sacrifice qu'il a fait, et il lui restera la noble satisfaction d'avoir contribué au salut de l'Etat et rempli le devoir d'un bon citoyen.

Il serait également injuste de ne pas reconnaître les bienfaits de la révolution sous un rapport plus important. Quelle que soit notre opinion sur la clause du traité qui, en nous accordant la libre navigation de l'Escaut, nous fait participer au paiement d'une dette que nous n'avons point contractée, il n'en est pas moins vrai que nous aurons moins à payer que sous le régime de la réunion. 8,400,000 florins sont laissés à notre charge, et nous en donnions tous les ans quatorze millions.

Je suis loin cependant de croire et d'assurer que le traité du 15 novembre ne compromet point nos inté-

rêts matériels ; mais je pense que nous trouverons plus d'un remède aux conséquences fâcheuses qui doivent en résulter. La question de la paix ou de la guerre ne peut manquer de recevoir une solution prochaine ; soit par l'accord des Rois , soit par la volonté des peuples. Quelque difficultés que présente l'arrangement définitif de nos affaires , et malgré l'obstination de quelques Puissances , je crois à la paix.

Je crois à la paix , parce que les peuples la veulent et qu'ils en ont le plus grand besoin.

Je crois à la paix , parce que les Rois savent bien qu'au premier coup de canon tiré contre la France, leurs trônes seraient ébranlés et tomberaient bientôt comme une décoration d'opéra chancelle et tombe au signal du machiniste.

Je crois à la paix , parce que les ennemis de la France n'ont rien à gagner à la victoire , tandis qu'un premier succès porterait les Français vainqueurs aux portes de toutes les capitales.

Je doute que l'on puisse réfléchir sérieusement sur ces trois motifs et craindre la guerre. Le seul cas où elle pourrait avoir lieu , serait celui où la France tomberait encore sous le joug sanglant de la terreur et menacerait le repos du monde. Mais on sait que l'esprit public en France est aujourd'hui trop ami de l'ordre et trop éclairé pour qu'on puisse craindre le retour du régime de 93. Si dans ce pays l'on ne comprend pas encore la liberté, aussi bien qu'en Belgique, on y comprend mieux que partout ailleurs la théorie des intérêts matériels , et les hommes sages de tous les partis s'accordent pour repousser les excès qui pourraient leur porter atteinte. Le bourreau n'y sera plus une puissance. Son règne est

passé , quoique fassent pour opérer une restauration en sa faveur quelques centaines de faux républicains (les vrais amis de la république , j'aime à le croire , ne sont point hommes de sang) pour qui Roberspierre est un dieu , Marat un grand homme , et la guillotine la plus sublime des institutions.

Quel sera donc le sort de la Belgique pacifiée avec le reste de l'Europe , et définitivement constituée ?

Un peuple est riche lorsqu'il paie moins qu'il ne gagne , c'est-à-dire , lorsque les impôts sont modérés et que le commerce atteint un certain degré de prospérité. C'est là le résumé de la science économique. C'est le but auquel tout gouvernement doit tendre , c'est le problème qu'il doit résoudre. Or , je ne crois pas me tromper en assurant que la Belgique , libre dans son existence politique , et affranchie de l'inquiétude qui pèse sur elle depuis si long-temps , peut devenir l'un des pays les plus heureux de l'Europe moderne.

Sous le règne de Marie-Thérèse , époque de sa plus grande prospérité , dont les vieillards ne parlent encore qu'en versant des larmes , le peuple belge ne payait pour toute contribution annuelle que 8,000,000 fl. Il vivait libre et tranquille au sein de l'abondance , sous l'autorité tutélaire de la religion , sans autres lois que ses coutumes et ses antiques franchises.

Les mœurs , les institutions , les besoins , tout est changé , je le sais , et bien simple serait celui qui dans ses prévisions sur l'avenir d'un peuple ne tiendrait aucun compte des modifications apportées par le temps dans son caractère , dans ses habitudes et dans ses relations politiques. Ces 8,000,000 fl. qui d'ailleurs en représentent aujourd'hui 30,000,000 , suffiront à peine

au paiement de notre part dans la dette hollandaise. Mais les ressources sont aussi plus grandes , et l'industrie a pris , depuis l'époque dont je viens de parler , d'immenses développemens ; en sorte qu'il serait possible d'établir par une proportion exacte ce que le pays devrait maintenant payer à l'État , sans être plus surchargé qu'il ne l'était alors. Toutefois , ne rêvons pas , comme les économistes du 18^{me} siècle , le retour de l'âge d'or et des mœurs patriarcales , et voyons ce qu'une sage administration peut et doit retrancher des charges publiques , dans la situation tranquille , qui , nous l'espérons , va bientôt succéder au malaise qui nous consume.

L'état de neutralité dans lequel le traité du 15 novembre doit nous placer nous permettra de réduire considérablement le nombre de nos troupes. Au lieu de 80,000 hommes que nous sommes obligés d'équiper et d'entretenir à grands frais , quinze ou vingt mille suffiront pour maintenir l'ordre et faire respecter le pouvoir et l'autorité des lois. Une foule de bras vont être rendus à l'agriculture et au commerce , et l'État se trouvera déchargé d'un énorme fardeau dont le poids aurait fini par l'écraser. On a dit de la France qu'elle est *géographiquement monarchique* ; on peut dire de notre nouveau royaume qu'il doit être *géographiquement pacifique*. Le peuple belge , toujours brave , comme il l'était au temps de César , n'est pas moins industrieux. Il faut qu'il comprenne sa nouvelle position , qui bientôt aussi sera celle du monde entier poussé par un espèce d'instinct merveilleux au calme et au repos qui doit assurer le triomphe de la *Vérité*. Il faut qu'il tourne toute l'ardeur de son âme vers les douces et

utiles occupations de la paix. L'amour de la guerre et la manie de la gloire militaire le perdrait et le conduirait à un nouvel esclavage. Du reste cet état de neutralité n'a rien de honteux. La Belgique aurait encore un beau rôle à jouer si de nouveaux troubles allumaient en Europe le flambeau de la guerre. Sa position importante et ses ressources militaires lui permettraient toujours de s'interposer comme arbitre dans les querelles des peuples, ou d'aider puissamment à la victoire du parti dont elle embrasserait les intérêts. Aussi son alliance sera toujours recherchée, et sans forces militaires elle pourra marcher l'égale des puissances les plus redoutables, parce qu'aucune nation ne peut vaincre sans elle dans le Nord de l'Europe.

Cette première réduction en amènera nécessairement une autre dans l'administration de la guerre et dans le nombre des employés de ce département. Quelques hommes suffiront pour le travail relatif à une armée si peu nombreuse, et nous ne verrons plus les finances de l'État déladées sans nécessité réelle en traitemens et gratifications, ou englouties par l'avidité cupide des fournisseurs. Pourquoi même conserverait-on le département de la guerre, qu'il serait si facile et si naturel de réunir à celui de l'intérieur dont-il ferait une division à part ?

La bureaucratie est la grande plaie des gouvernemens modernes. Tant qu'elle subsistera, les économies réelles et durables seront impossibles, et les plus sages projets de réforme échoueront devant elle. Mais elle est tellement liée à la centralisation que l'on ne peut la détruire sans briser en même temps tous les ressorts de la machine administrative, telle que le despotisme

l'a organisée. Tous les efforts tentés jusqu'à ce jour en France ont été inutiles , et ceux que fait en ce moment la chambre des députés n'auront d'autre résultat que de gêner les services publics , et d'ôter au pouvoir la considération , la plus puissante aujourd'hui , celle de l'argent. Pour détruire le mal , il faudrait en couper la racine , c'est-à-dire changer tout le système d'administration , et démolir de fond en comble l'édifice que la main puissante de Bonaparte avait si habilement élevé dans l'intérêt du trône , contre les droits du peuple. La restauration , fidèle aux traditions de despotisme que l'Empire lui avait léguées , le conserva soigneusement et crut avoir tout fait en y inscrivant le mot de *Liberté* , comme Bonaparte y avait inscrit celui de Gloire. Cette erreur l'a perdue ; elle s'est isolée de la France , et au jour du danger la France ne l'a point secourue. Le pouvoir né de la révolution de juillet sera-t-il assez fort ou assez habile pour rendre aux communes et aux provinces le droit de s'administrer elles-mêmes , et pour détruire avec la centralisation , la bureaucratie et le système financier qui la soutient ? Je ne le crois pas ; peut-être même trouverait-il la mort dans l'application du principe populaire qui aurait sauvé la dynastie déchue. D'ailleurs les partis qui en France ont fait la révolution retirent trop d'avantages de l'état actuel des choses , pour qu'il soit facile à une autorité vacillante et mal assise de le renverser et même de le modifier d'une manière sensible , sans s'exposer aux plus grands dangers.

Mais ce qui paraît impossible en France ne l'est pas en Belgique , où le pouvoir né du peuple peut avec confiance s'appuyer sur le peuple. Déjà nous sommes à

cet égard , sur la voie des améliorations , et le perfectionnement des institutions municipales et provinciales qui nous régissaient , même sous l'administration hollandaise , peut amener insensiblement la suppression des abus et la réduction de l'impôt. Lorsque la paix aura délivré le gouvernement des embarras de sa position actuelle, et que , libre de toutes les questions extérieures, il pourra s'appliquer exclusivement à celles de l'intérieur, son premier soin doit-être et sera sans doute d'opérer l'émancipation complète des provinces , et de leur donner une large part dans l'administration de leurs propres affaires , si même il n'est pas reconnu plus utile de la leur abandonner entièrement , en ne laissant au pouvoir central que l'inspection et la haute surveillance. Dans ce système si juste et si naturelle , le peuple qui supporte les dépenses en détermine l'emploi , et les magistrats qu'il investit de sa confiance ont le manie-ment de ses deniers , tandis que le Chef de l'État , véritable Roi , selon la plus belle acception du mot , imprime à chaque province la *direction* et le mouvement pour le bien commun du royaume , et coordonne les volontés particulières dans l'intérêt général. Il serait facile de prouver que la vérité politique est là tout entière , et que les peuples ne trouveront le repos et le bonheur que lorsque l'harmonie naturelle sera rétablie entre les divers élémens de l'ordre social. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette importante question.

On comprend assez du reste ce que l'application de ce principe aurait d'avantageux sous le rapport fiscal. Avec la centralisation disparaîtraient ces emplois nombreux créés uniquement pour la soutenir , et qui largement rétribués par l'État absorbent une partie consi-

dérable du revenu public. Les rapports devenant plus rares entre l'administration centrale et celle des provinces , parce que celles-ci seraient plus libres dans leurs actes , qui pourrait empêcher de mettre à la réforme cette foule d'agens intermédiaires dont la fonction unique est de transmettre au gouvernement les demandes et les délibérations des autorités locales et de renvoyer à celles-ci les actes du gouvernement ? Pourquoi verrait-on encore figurer au budget ces allocations énormes pour les bureaux des divers ministères , pour les traitemens , pour les retraites et pour les pensions des employés ? Pourquoi même conserverait-on tant de départemens ministériels , tandis que de simples directeurs s'acquitteraient aisément , sous la conduite d'un ministre responsable , de la besogne si peu compliquée qui resterait à la charge du pouvoir ?

Il serait difficile de calculer d'une manière précise ce que le peuple gagnerait à l'exécution de ce plan. L'économie serait grande , et par conséquent l'impôt serait considérablement diminué. Ce que Guillaume n'aurait jamais fait , parce qu'il préférerait les intérêts de son autorité à ceux de la nation , Léopold peut l'exécuter , et les mandataires du peuple comprendront assez bien leur mission pour seconder le prince dans ses vues d'amélioration et dans ses projets de réforme. Nous avons devancé toutes les autres nations dans la voie de la liberté : Il dépend de nous de ne pas rester en arrière dans celle de la prospérité.

Disons quelques mots de l'avenir réservé à notre commerce , et démontrons à nos ennemis que même sous ce rapport , la révolution ne peut avoir les suites

funestes qu'ils feignent de redouter , si la paix générale vient calmer les esprits et ramène la confiance.

La Belgique est riche par son agriculture , son industrie et son commerce. Son sol est couvert de plaines fertiles , et d'établissemens industriels. Peu de pays en Europe sont aussi favorisés de la nature , et nulle part le peuple n'est plus laborieux et plus actif. Cependant avec tant d'éléments de prospérité , les intérêts matériels sont maintenant en souffrance. Il serait trop long de prouver que les événemens politiques survenus en France et en Belgique ne sont pas la *seule* cause de la crise commerciale , et qu'elle aurait eu lieu , plus tôt ou plus tard , quand même les deux révolutions ne seraient pas venues détruire la confiance et suspendre les opérations et les travaux. Contentons-nous d'examiner les moyens d'en sortir , et les ressources qui nous restent.

Il faut avant tout , pour bien juger notre position , faire la part de chacune des causes qui ont produit et qui prolongent la stagnation des affaires. Or , si l'on veut raisonner sans passion et s'isoler un moment de toutes les préventions , on reconnaîtra que l'inquiétude et la défiance ont exercé jusqu'ici une influence funeste sur les esprits et qu'elles ont contribué plus que tout le reste au malaise que nous éprouvons. Elles disparaîtront avec le provisoire qui les a fait naître et qui les entretient , et l'assurance d'une paix solide rendra bientôt l'activité à tous les travaux de l'industrie , et la vie au commerce , en ramenant dans la circulation les capitaux qui en ont été retirés.

Ici se présente la grande question des débouchés. Le temps n'est peut-être pas encore venu de la traiter

comme il convient , parce que les esprits préoccupés des souffrances du moment sont encore trop agités pour bien juger ce qu'il y a d'exagéré dans les plaintes qui chaque jour se font entendre avec plus de force , et pour apprécier nos véritables ressources. Cependant hâtons-nous de repousser les fausses assertions et les insinuations calomnieuses d'un parti qui se fait un moyen politique de la terreur et qui voudrait par elle revenir au pouvoir.

On fait grand bruit de la perte des colonies hollandaises pour le commerce belge , et l'on gémit sur le sort de notre industrie dont les produits ne pourront , disent les orangistes et les alarmés , sortir de notre territoire. Selon eux , la Hollande elle-même si égoïste et si cupide , sacrifiera ses propres intérêts plutôt que d'entretenir avec nous aucune relation. Elle ira chercher au loin , à des prix exorbitans , ce qu'elle pourrait trouver à bon compte sur nos marchés , et nous , claquemurés et bloqués dans une enceinte de douanes , nous périrons par la famine , ou nous serons obligés , et c'est leur vœu secret , de nous soumettre à la discrétion de nos ennemis.

Le principe de toutes ces allégations est complètement erroné. Si la Hollande a pu faire momentanément d'immenses sacrifices pour soutenir ses prétentions , elle ne peut les continuer long-temps encore , et elle se perdrait elle-même , en se refusant à un traité de commerce qui nous ouvrirait ses ports et ses colonies. Ce qui l'a rendue si brillante et si prospère , c'est précisément la facilité qu'elle a eue pendant quinze ans de nous vendre au taux fixé par elle ses denrées coloniales et ses propres produits. Otez-lui cette facilité ,

ou supposez qu'elle s'en prive elle-même par un amour-propre mal-entendu , ses colonies sont en souffrance , et son commerce tombe , surtout quand l'Angleterre est là , regorgeant des mêmes produits , et nous les offrant à un prix moins élevé. Les Hollandais chez eux , et chez nous les orangistes pourront bien encore pendant quelque temps soutenir le rôle qu'ils se sont imposé ; mais l'obstination amènera la misère dont la voix est plus forte que celle de l'ambition ou de la cupidité. Ils comprendront qu'il vaut mieux sacrifier quelques avantages que de s'exposer à tout perdre , et ils renoueront avec la Belgique , parce que la Belgique leur est nécessaire. Jusqu'à présent on n'a vu que la moitié de la question. On a dit : la Belgique est ruinée par la séparation. Il fallait ajouter : la Hollande ne souffrira pas moins , en s'isolant de la Belgique , et l'on aurait compris que la nécessité doit amener une solution avantageuse à nos intérêts , en forçant les Hollandais à se raviser , et à revenir de ce patriotisme outre-cuidant dont ils font encore parade. Ils espèrent beaucoup de l'attitude fière qu'ils ont prise. N'espérons pas moins de notre constance. S'ils sont plus riches que nous , leur obstination ne peut tarder à les appauvrir , et lorsqu'ils seront pauvres , ils seront plus sages et plus justes.

D'ailleurs peut-on assurer avec certitude que la séparation commerciale nous condamnerait à une inaction ruineuse , et que nous ne pouvons vivre qu'avec la permission de la Hollande ? Je suis loin de le croire ; car il faudrait croire en même-temps que toutes les nations , et à leur tête l'Angleterre , si habile à saisir toutes les occasions d'étendre son commerce , s'entendront pour laisser dans nos magasins et sur notre ter-

ritoire des denrées et des objets de fabrication qu'ils peuvent se procurer aux conditions les plus avantageuses. Il faudrait supposer qu'un arrêt de proscription sera lancé contre le commerce belge, et que défense nous sera faite de porter nos richesses sur aucune place, dans aucun entrepôt des deux continens. Il n'en sera pas ainsi sans doute; et si la Hollande persiste, contre ses intérêts, à nous refuser l'entrée de ses colonies, nous serons reçus partout ailleurs, et accueillis par tous les peuples, parce que partout on appréciera la valeur et le bon marché de nos produits. En attendant que nos ressources nous permettent d'avoir une marine marchande, nous fréterons des navires étrangers, et, sous le pavillon national, nous porterons au-delà des mers le superflu de notre consommation; et, que la Hollande y prenne garde, quand une fois nous aurons formé nos relations avec d'autres pays, elle payera plus cher qu'elle ne pense ce qu'elle paraît dédaigner aujourd'hui.

Je raisonne, comme on le voit, dans l'hypothèse que la navigation de l'Escaut restera libre, comme l'a décidé le traité du 15 novembre. Cette clause importante fait pousser les hauts cris à la Hollande, et l'un de ses députés (1) qui a quelquefois manifesté une noble sympathie pour notre cause, jurait dernièrement à la tribune des Etats-généraux, au nom de l'honneur néerlandais, que tant qu'un enfant de la Hollande serait debout, jamais celle-ci ne consentirait à s'y soumettre. Je ne connais pas assez l'honneur néerlandais, pour savoir ce qu'il vaut, ni à quel taux il peut être coté,

(1) L'honorable M. Donker-Curtius.

valeur marchande. Ce que je sais , c'est que toutes les nations commerçantes ont un grand intérêt à maintenir la décision de la conférence à cet égard ; c'est qu'aucune d'elles ne pourrait voir de bon œil la destruction du commerce anversois , c'est enfin que cette question est devenue une affaire d'honneur pour l'Europe entière qui n'aurait pu en 1830 nous empêcher de conquérir la rive gauche de l'Escaut , si elle ne nous eût promis la libre navigation de ce fleuve , et qui maintenant ne peut reculer devant sa parole. Je regarde donc l'arrêt arbitral qu'elle a rendu , comme un jugement définitif et sans appel.

La Hollande n'est-elle pas aussi dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres le jouet de la politique astucieuse du prince qui la gouverne ? croit-elle que si , par impossible , il renversait le souverain que nous avons choisi , et qu'il fit asseoir sur notre trône national l'ainé de ses fils , en reconnaissant même l'indépendance administrative et territoriale de la Belgique , il ne consentirait pas à affranchir la navigation ? Il le ferait sans doute , et se soumettrait à bien d'autres conditions. C'est du moins ce que nous promettent ici ses partisans , et ceux qui représentent ses intérêts. Si maintenant il excite par tous les moyens possibles l'opposition de la Hollande à l'arrangement de nos affaires communes , il consulte moins le bien de son royaume que celui de sa famille et de son ambition , et les Hollandais devraient reconnaître enfin qu'une telle conduite peut compromettre sans honneur la prospérité matérielle de leur pays.

La question du commerce belge se rattache comme toutes les autres à celle de la paix ou de la guerre gé-

nérale. Les embarras actuels disparaîtront avec l'inquiétude qui les prolonge , et les ennemis de notre révolution auront rêvé en vain l'anéantissement de notre industrie.

Je n'ai point encore parlé de notre situation à l'égard de la France et des justes espérances que nous pouvons concevoir d'un traité avantageux avec ce royaume. On doit connaître assez , par la lecture de la première partie de ces considérations, les principes d'ordre et de vérité que je professe avec l'immense majorité des Belges , pour comprendre que je ne veux point ici parler de la réunion politique des deux pays. On ne saurait assez en repousser l'idée au nom de la Liberté et de la Religion. Il y a en France trop de passions , trop de partis , trop de discordes et trop peu de vrai libéralisme pour que je souhaite de voir la Belgique associée aux destinées politiques de ce pays. Il n'en est pas de même d'une réunion commerciale : celle-ci n'est point assez dangereuse pour que nous croyons devoir renoncer aux avantages qui en résulteraient , pour notre commerce. Nous pensons qu'elle serait utile aux intérêts des deux royaumes.

Remarquons d'abord qu'elle nous a été promise quelques mois après l'accomplissement des deux révolutions, comme le prix et la récompense de notre docilité à suivre la direction du cabinet français dans le choix d'un souverain. Voici ce qu'écrivait de Paris M^r F. Rogier , en date du 8 janvier 1831 , à M^r le comte de Celles , vice-président du comité des relations extérieures.

« Le Roi des Français ne comprend pas quelles » puissantes raisons paraissent pousser le congrès à » donner la préférence au duc de Leuchtenberg.....

» Mais si le congrès pense qu'il importe aux intérêts
» de la Belgique de conserver la France pour amie ,
» s'il veut se réserver les moyens d'obtenir d'elle pro-
» tection et appui au besoin , et surtout un traité de
» commerce avantageux , *s'il veut que la ligne des*
» *douanes disparaisse* , s'il songe enfin à multiplier les
» relations amicales avec la France , au lieu de les in-
» terrompre tout-à-fait , qu'il ne se montre donc pas
» favorable au fils de Beauharnais. »

Ainsi parlait alors le Roi des Français , et la Belgique , confiante en ces promesses , ne s'est pas montrée *favorable au fils de Beauharnais*. Cependant le traité de commerce n'est pas encore conclu , et la ligne des douanes n'est pas supprimée. Qui faut-il accuser ? Non sans doute Louis-Philippe , trop juste pour vouloir tromper un peuple ami , mais les événements d'abord et les embarras multipliés du gouvernement français , ensuite les efforts de quelques hommes influens qui ont à dessein écarté la question , parce qu'ils voient pour eux dans cette mesure la perte de quelques milliers de francs , et que leur libéralisme n'est , comme la *philanthropie* dont ils se targuent , qu'une vile cupidité. Nous avons tout lieu d'espérer qu'ils ne parviendront pas toujours à obscurcir la vérité , et que le Roi des Français accomplira la promesse solennelle qu'il nous a faite dans un moment où , comme il l'a reconnu lui-même , nous tenions dans nos mains la paix ou la guerre , c'est-à-dire , le repos de la France et de l'Europe.

Il est inutile de démontrer que le traité de commerce qui unirait nos intérêts à ceux de la France nous serait avantageux. Personne n'en doute aujourd'hui. Mais il

ne sera peut-être pas hors de propos de prouver que la France elle-même y trouvera son intérêt, et un moyen facile de relever son commerce affaibli par la secousse révolutionnaire, en même temps qu'elle nous aidera à sortir de la crise dans laquelle sa politique nous a jetés. Convaincus de cette vérité, nos gouvernans seront peut-être moins lents à s'occuper de cet important travail et moins timides à faire à la France les propositions convenables. Je demande qu'il me soit permis d'entrer ici dans quelques détails qui paraîtront s'éloigner du ton grave de ces considérations, mais qui sont nécessaires pour mettre la vérité dans tout son jour.

La France gagnerait à la suppression des douanes, et parce qu'elle exporterait plus en Belgique, et parce qu'elle achèterait nos produits à un taux bien inférieur à celui qu'elle est obligée de subir maintenant.

La Belgique est tributaire de la France pour les vins qu'elle consomme. Ils lui viennent tous du Barrois, de la Champagne, de la Bourgogne et du Bordelais. Quelle que soit maintenant la quantité qu'elle en tire de ces divers pays, il est facile de voir qu'elle en consommerait bien davantage, si elle pouvait les recevoir exempts de droit, au lieu de payer, comme elle le fait maintenant, une taxe presque égale à leur valeur intrinsèque. Le commerce des vins languit en France, la libre exportation le ranimerait et rendrait la vie aux provinces dont il est la seule ressource.

La ville de Lyon nous enverrait ses soieries, et la malheureuse population qui s'agite dans ses murs, naguère poussée à la révolte par la misère, trouverait au moins dans un travail plus soutenu un léger adoucissement à ses maux, tandis que les fabricans feraient de

leur côté des profits considérables. La concurrence de la Belgique pour ce genre d'industrie n'est point encore à craindre, et nous renoncerions aisément au projet que nous avons formé de chercher à l'introduire parmi nous.

Rouen l'emportera toujours par sa fabrication supérieure sur Gand, Saint-Nicolas et Lokeren. Un fabricant français envoyé en Belgique en 1830 avec mission spéciale d'examiner nos produits, les a reconnus dans son rapport bien inférieurs aux articles de la Rouennerie française. — Rouen pourrait donc aussi profiter de la franchise.

Enfin les articles de Paris, tels que la fine quincaillerie, l'horlogerie, la bijouterie et en général tous les objets de luxe qui s'y fabriquent avec une supériorité incontestable, trouveraient en Belgique des débouchés avantageux, et l'exportation en serait beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, s'il était permis de les introduire sans être obligé d'en payer presque deux fois la valeur.

D'autre part, la Belgique a besoin d'exporter en France ses toiles de la Flandre, et la France est tributaire de la Belgique pour cet objet important. Ce qui le prouve, c'est qu'elle achète encore sur nos marchés, malgré l'énormité de ses droits d'importation qui s'élèvent aux deux tiers de la valeur de nos produits.

La France se trouve aussi dans la dépendance de la Belgique pour les houilles de Liège et de Charleroi, et pour les bois de corde et de construction de la province de Luxembourg. Elle en a un si grand besoin que la plupart des forges, fonderies, laminiers, platineries, machines à vapeur, etc., etc., qui existent en grand nombre dans le département des Ardennes, seraient

complètement anéantis , si le gouvernement belge prohibait l'exportation de ces objets , comme il l'a fait en 1816 et 1817. Il en serait de même des fabriques de laiton , si la Belgique lui refusait la calamine , que l'on emploie pour la composition du cuivre jaune.

Les départemens français voisins de la frontière retireraient encore d'immenses avantages de la suppression des droits énormes sur les bestiaux qu'ils achètent à bas prix dans la partie ardennaise de la province de Luxembourg.

Je m'arrête dans cette énumération qu'il serait facile de pousser plus loin. Il n'y a presque pas une province en France qui ne puisse ressentir les bienfaits de la réunion des deux royaumes dans un même système de douanes. Joignez à cela que la prohibition entraîne avec elle des dépenses considérables , et que les traitemens des hauts employés et l'entretien des douaniers enlèvent une bonne partie des sommes levées sur les produits importés de part et d'autre.

Toutefois , il faut dire que deux classes de commerçans français paraissent opposées à la réunion , parce qu'ils craignent une concurrence redoutable. Ce sont les fabricans de draps , surtout ceux de Sedan , et les maîtres de forges. Leur opposition n'est pas assez bien fondée , comme on va le voir , pour empêcher l'exécution d'une mesure si généralement utile.

Les premiers redoutent la concurrence de Verviers dont l'industrie a pris un grand développement depuis quinze ans. Mais ils ne considèrent pas assez la position dans laquelle se trouverait le commerce de cette ville , dans l'hypothèse de la réunion. Favorisé par le bas prix des matières premières en Belgique , il a pu jusqu'ici

suivre avec avantage les marchés de l'étranger , et obtenir la préférence dans le midi de l'Europe , en Turquie , dans les Indes orientales , et dans l'Amérique du sud. Les fabricans français se trouveraient donc , par la nouvelle mesure , admis au partage de cette situation brillante , puisqu'ils ne payeraient pas plus cher les matières premières, et leurs produits nuiraient même à ceux de Verviers par l'abaissement du prix auquel ils pourraient les livrer. En France , les fabricans de Sedan vendront toujours avec avantage les draps noirs qui sortent de leurs établissemens , parce qu'ils sont d'une qualité supérieure à ceux de toutes les autres villes. Ce qui pourrait seulement nuire à leurs intérêts , ce serait l'adoption brusque et presque instantanée de la mesure dont nous parlons. Mais rien n'empêche de fixer un terme pour l'écoulement des matières que contiennent leurs magasins , et de les inviter eux-mêmes à le fixer.

Les maîtres de forges français ne seront pas moins rassurés , s'ils considèrent que ceux qui se livrent à ce genre d'industrie dans la province de Luxembourg , ne pouvant fabriquer le fer avec la houille , qu'ils ne se procureraient qu'à des prix exorbitans, sont désormais hors d'état de soutenir la concurrence avec la France et surtout avec le département des Ardennes , où le système anglais est introduit. Il ne leur restera que la fabrication des fers de première qualité , dont les départemens limitrophes ont d'ailleurs un besoin indispensable.

Ne serait-il pas temps aussi que le gouvernement français se délivrât , dans l'intérêt général de son commerce , des entraves qu'il s'est imposées à lui-même

pour favoriser le développement d'une seule branche d'industrie. Les maîtres de forges n'ont-ils pas exploité assez avantageusement pendant quinze années le privilège qui leur a été concédé, au grand détriment des consommateurs obligés si long-temps de payer les fers français 75 % au-dessus du prix des fers étrangers, et pour la ruine des autres industries dont les produits ont été soumis par représailles chez les nations voisines à des taxes énormes ? On sait assez maintenant par quels moyens ils ont obtenu tant d'avantages. Le voile est levé, et le grand jour a lui. Ils se plaignent cependant plus haut que les autres industriels, et si ceux-ci n'y prennent garde, ils pourront encore être sacrifiés à je ne sais quel esprit d'intrigue qui est comme l'âme de la bureaucratie en France plus encore que partout ailleurs.

Quel sera le sort de ces considérations ? Je l'ignore ; mais ce qui est certain, c'est que les deux gouvernemens retireraient de cette union de leurs intérêts une force immense, et qu'il y a beaucoup à gagner pour l'un et pour l'autre sous le double rapport de la prospérité matérielle et de la politique. La France peut changer de gouvernement. Le Roi qu'on lui a donné hier, peut demain prendre le chemin de l'exil : les pouvoirs et les hommes s'usent si vite dans ce pays ! Mais quel que soit le souverain de la France, Louis-Philippe ou Henri V, Napoléon II ou le président d'une république, si toutefois la république peut jamais s'y montrer et durer quelques mois sans détruire l'ordre jusques dans les racines du sol, il sera toujours vrai désormais que le bien des deux peuples exige un lien commun qui les unisse dans l'intérêt de leur prospérité

mutuelle. Nous ne croyons pas que la nouvelle royauté française se refuse à profiter d'un avantage que les circonstances semblent lui offrir, surtout dans un moment où le même système d'union commerciale projeté entre les divers états de la Confédération germanique, semble appeler un contrepoids pour établir l'équilibre ; notre gouvernement serait au besoin assez fort, s'il le voulait, pour l'y amener insensiblement, et lui faire remplir les engagements qu'elle a pris avec nous. Espérons qu'elle comprendra suffisamment elle-même ce qu'exige l'honneur, ce que demande le bien de la France qu'elle s'est chargée de conduire dans la voie de la prospérité.

Je m'arrête pour résumer cette seconde partie. Il n'est donc pas vrai que la révolution belge doive être par elle-même pour le peuple qui l'a faite une source de malheurs et de longues infortunes. Des charges odieuses ont disparu ; les impôts sont diminués. L'avenir nous promet les plus heureuses améliorations ; notre commerce peut encore trouver des ressources nombreuses pour réparer ses pertes, et l'industrie belge peut devenir florissante, sous le patronage de la liberté et des institutions les plus généreuses.

Il est encore un puissant motif d'assurance, que personne ne me pardonnerait de passer sous silence. Ce sont les vertus et les nobles qualités du Roi que le Ciel nous a donné, en levant tous les obstacles qui pouvaient l'empêcher de venir s'asseoir sur le trône que nos vaillantes mains ont élevé. *Ses talens et son caractère l'appellent à devenir un souverain distingué*, disait naguères le chef de l'aristocratie anglaise (1), ennemi,

(1) Lord Wellington. Séance du 26 janvier, chambre des lords.

comme on le sait , de notre révolution. Léopold comprend sa mission ; il saura l'accomplir. Sa présence au milieu de nous a calmé les passions et fait taire les partis. Il a aplani les difficultés de notre position ; il veille au maintien de nos droits et de notre indépendance. Roi par la volonté du peuple , il règnera pour le peuple ; et si les événemens ne s'opposent point à ses projets , il assurera notre bonheur , en favorisant le développement des nombreux élémens de prospérité que renferme notre beau pays ; bientôt la paix , en affermissant son trône , lui fournira les moyens de fermer toutes nos plaies, et, si notre amour lui a déjà donné le nom de *bien-aimé*, notre reconnaissance lui devra un jour celui de *bienfaisant*.

Belges , la révolution est votre ouvrage. Unissez-vous pour en assurer les heureux résultats ; n'écoutez pas la voix insidieuse du parti que vous avez vaincu , et qui redouble ses efforts pour ressaisir en vous divisant le pouvoir qu'il a perdu. Il vous promet le bonheur , et ne peut vous donner que la honte et la misère. Vous êtes libres ; restez unis et comptez sur l'appui du Ciel qui n'abandonnera pas la cause sainte à laquelle il a donné la victoire.

Libéraux , vos vœux sont accomplis. La terre belge est une terre de franchise et de liberté. Le champ est ouvert à toutes les doctrines , à tous les talens ; le feu sacré du patriotisme brûle dans vos cœurs , avec l'amour de l'ordre et de la vérité. La Société n'a donc rien à craindre de vos principes. Rompez pour toujours avec ce vieux libéralisme dont le but était l'asservissement du monde moral. Vous êtes hommes du *mouvement et du progrès*. Mais n'oubliez pas qu'il n'y a ni

mouvement ni progrès que par la liberté. Dites aussi que vous la voulez *en tout et pour tous*, et concourez avec nous à l'œuvre de la régénération sociale qui s'opère partout par le mystérieux travail de l'esprit de Dieu.

Pour vous, catholiques belges, dont le monde religieux a admiré la courageuse résistance et la noble opposition aux volontés despotiques d'un pouvoir persécuteur, votre position vous est marquée par vos principes. Citoyens, soutenez de tous vos efforts le trône que vous-mêmes avez élevé. Hommes religieux, membres de cette Société qui ne périt pas parce qu'elle est fondée sur la vérité, restez dans votre noble indépendance du pouvoir terrestre ; mais en même temps ne craignez pas de vous précipiter dans la carrière que la liberté vient d'ouvrir devant vous. Ecrivez, enseignez, formez des associations. — C'est le droit commun des citoyens. Montrez que dans vos doctrines se trouve la vie et le mouvement. Songez aussi que le temps est venu où la vérité et l'erreur mises en champ clos, et combattant à armes égales, c'est-à-dire, sous l'égide d'une liberté commune, doivent engager une lutte décisive et qui sera la dernière. C'est la pensée de l'illustre écrivain qui vous a servi de guide et de soutien dans vos longs malheurs. Ajoutons que Dieu est le témoin et le juge du combat, et que l'empire des intelligences sera le prix de la victoire.

FIN.

SOUSCRIPTION.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PAR M. DE COUX,

UN DES COLLABORATEURS DE L'AVENIR.

L'ouverture de ce Cours a eu lieu à Paris le Jeudi 8 Mars 1832. Les Conférences, au nombre de vingt-six, se continueront le Jeudi de chaque semaine. Elles seront divisées en trois parties et traiteront des sujets suivans :

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^{re} Confér. — Introduction.
- 2^e — Des Richesses morales et des Richesses matérielles.
- 3^e — Du Catholicisme et de la Philosophie comme généra-
teurs de la richesse.
- 4^e et 5^e — De l'Ordre légitime et de l'Ordre légal.
- 6^e — De la Propriété et de l'Hérédité.
- 7^e — De la Sainte-Vierge comme type de la femme chrétienne.
- 8^e — Des Partis-Prêtres.
- 9^e — Des Croyances religieuses et philosophiques dans leurs
rapports avec la population.

SECONDE PARTIE:

- 10^e Confér. — De l'Echange.
- 11^e — Du Commerce intérieur et du Commerce extérieur.

- 12° Confér. — De la Valeur réelle et des Valeurs factices.
- 13° — Du Crédit et des Dettes publiques.
- 14° — Des Salaires, des Machines et des Fêtes religieuses.
- 15° — De l'Impôt dans ses rapports avec la richesse nationale.
- 16° — Du Luxe et de l'Aumône considérés sous les mêmes rapports.
- 17° — Du Catholicisme comme seul préservatif possible d'une banqueroute universelle.

TROISIÈME PARTIE.

- 18° Confér. — De l'Ère ancienne et de l'Ère nouvelle en économie politique.
- 19°, 20° et 21° Des Causes du malaise actuel.
- 22° — De l'Espagne et de l'Angleterre.
- 23°, 24° et 25° D'une Régénération catholique comme seul moyen permanent de salut pour la société.
- 26° — D'un Système transitoire.

Ces Conférences seront publiées par livraisons, à LOUVAIN, chez VANLINTHOUT et VANDENZANDE, au fur et à mesure qu'elles paraîtront à Paris. Les souscripteurs les recevront, *franc de port*, dans toutes les villes de la Belgique. Chaque partie formera un volume de 280 à 320 pages. Le prix de la collection entière est de 9 francs (l'édition de Paris en coûte 17).

On souscrit dans toutes les villes chez les principaux Libraires, et chez les Directeurs des Postes.